

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES
AFFAIRES IMMOBILIÈRES ET
DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ÉTAT



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Annuaire Statistique

*des affaires immobilières et de l'équipement de
l'Etat 2019*

Edition 2020

TABLE DES MATIERES.....	1
LISTE DESTABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES.....	4
AVANT-PROPOS.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	6
DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET DEFINITION DES CONCEPTS	8
RESUME EXECUTIF.....	11
PREMIERE PARTIE : LES GENERALITES SUR LA DGAIE.....	13
I.1- PRESENTATION DE LA DGAIE	14
I-1.1 Sa mission.....	14
I.1.2 Ses attributions.....	14
I.1.3 Ses structures.....	14
I.2 ANALYSE DES INDICATEURS CLES DE LA DGAIE	17
I.2.1 RESSOURCES HUMAINES.....	17
I.2.2 Les ressources financières et matérielles.....	21
I.2.3 Gestion des archives et de la documentation	24
I.2.4 Communication et relations publiques	26
DEUXIEME PARTIE : Analyse des indicateurs clés du patrimoine non financier de l'État	28
II.1 BATIMENTS ET BAUX ADMINISTRATIFS DE L'ETAT.....	29
II.1.1 indicateurs clés des bâtiments administratifs de l'Etat	29
II.1.2 indicateurs clés des baux administratifs.....	31
II.2 Recettes de service	37
II.2.3 Les recettes de location.....	41
II.3 DEPENSES D'EQUIPEMENTS, EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE.....	42
II.3.1 Dépenses de fournitures, d'équipements de l'Etat et d'imprimés administratifs acquis sur les dépenses communes interministérielles	42
II.3.1.1 Dépenses de fournitures et équipements de l'Etat	42
II.3.1.2 Evolution des dépenses d'imprimés administratifs acquis sur les Dépenses Communes Interministérielles (DCIM).....	42
II.3.2 Les dépenses d'acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques	43
II.3.3 Les dépenses d'acquisition de mobiliers et matériels de bureau et de logement	43
II.3.4 Les dépenses d'acquisition de produits et consommables informatiques et péri-informatiques.....	43
II.3.5 Les dépenses d'acquisition de fournitures de bureau	43
III.3.7 Dépenses d'eau, électricité et téléphone.....	45
II.4 PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT	49
II.4.1 Situation du parc automobile de l'Etat.....	49
II.4.2 Dépenses relatives au parc automobile de l'ETAT.....	51
II.5 AUTRES INDICATEURS DES AFFAIRES IMMOBILIERES ET DE L'EQUIPEMENT DE L'ETAT..	53
II.5.1 réception des biens de l'Etat	53

II.5.2 Réforme des biens de l'Etat	54
II.5.3 Dévolution des biens des projets et programmes exécutés au Burkina Faso.....	55
II.5.4 Déploiement de la comptabilité des matières dans l'administration publique	56
II.6 LE TRAIN DE VIE DE L'ETAT.....	59
GLOSSAIRE.....	60
TROISIEME PARTIE : QUELQUES STATISTIQUE DES AFFAIRES IMMOBILIERES ET DE L'EQUIPEMENT DE L'ETAT	62
III.1 STATISTIQUES SUR LE PERSONNEL DE LA DGAIE	63
III.2 STATISTIQUES SUR LES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE L'ETAT.....	64
III.3 LES RECETTES DE SERVICES	70
III.4 STATISTIQUES SUR LES DEPENSES D'EQUIPEMENTS, EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE	74
III.5 STATISTIQUES SUR LE PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT.....	79
III.6 STATISTIQUES SUR LE DEPLOIEMENT DE LA COMPTABILITE MATIERE DANS L'ADMINISTRATION.....	81

LISTE DESTABLEAUX ET GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution de l'effectif du personnel de la DGAIE par catégorie (%).....	18
Tableau 2: Effectif du personnel selon le genre.....	18
Tableau 3: Couverture des besoins en ressources humaines.....	20
Tableau 4: Les ressources financières de la DGAIE en 2019 (en FCFA).....	21
Tableau 5: situation des archives traitées entre 2016-2019.....	25
Tableau 6 : Taux de couverture médiatique des activités par structure en 2018 et 2019.....	26
Tableau 7 : Evolution du nombre de bâtiments administratifs de.....	29
Tableau 8: Evolution des montants prévisionnels des baux administratifs par an (en milliards de FCFA).....	32
Tableau 9 : Evolution des baux administratifs de 2017 à 2019, par région en millions de francs.....	35
Tableau 10: répartition des montants des baux consentis à l'Etat par type d'usage (millions FCFA).....	35
Tableau 11 : Evolution du portefeuille de baux administratifs consentis.....	36
Tableau 12 : situation du Parc Automobile de l'Etat de 2016 à 2019.....	49
Tableau 13 : situation du parc automobile de l'Etat au niveau central et au niveau déconcentré en 2019.....	50
Tableau 14 : évolution des réceptions des biens des ministères et institutions de l'Etat.....	53
Tableau 15 : évolution du nombre de véhicules reformés.....	54
Tableau 16 : évolution du nombre de structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité des matières.....	56
Tableau 17 : Répartition des effectifs de la DGAIE par structure en 2018.....	63
Tableau 18 : Evolution de l'effectif des contractuels par catégorie.....	63
Tableau 19: Mouvement du personnel de la DGAIE en 2018.....	63
Tableau 20 : Evolution du portefeuille de baux administratifs consentis à l'Etat.....	64
Tableau 21 : Evolution du nombre de baux par type d'usage.....	64
Tableau 22 : Evolution du montant des baux par type d'usage.....	64
Tableau 23 : Evolution du montant des baux administratifs consentis à l'Etat par type d'usage (en milliards de FCFA).....	64
Tableau 24 : Evolution du portefeuille de baux administratifs consentis à l'Etat par Ministère et institution.....	65
Tableau 25 : Evolution du montant de baux administratifs consentis à l'Etat par Ministère et institution en millions de francs.....	66
Tableau 26 : Situation du portefeuille de baux administratifs consentis à l'Etat par Région en 2017.....	67
Tableau 27 : Evolution du montant des baux administratifs consentis à l'Etat par Région en millions.....	68
Tableau 28 : Evolution des nombres de demande de location de bâtiment exprimés et approuvé.....	68
Tableau 29 : Evolution du nombre de contrats de bail résiliés.....	68
Tableau 30 : Evolution du montant des contrats de bail résiliés.....	69
Tableau 31 : Evolution des recouvrements des recettes de service de la DGAIE en millions.....	70
Tableau 32 : Répartition des recettes de ventes aux enchères par Structure.....	70
Tableau 33 : Nombre de plis reçus par région.....	72
Tableau 34 : Evolution des dépenses Liées aux activités de ventes en millions.....	73
Tableau 35 : Evolution des acquisitions d'équipements faites par les ministères et institutions.....	74
Tableau 36 : Evolution des dépenses d'acquisitions des imprimés administratifs (imprimés de valeurs et imprimés ordinaires FCFA).....	74
Tableau 37 : Evolution des acquisitions d'imprimés administratifs.....	75
Tableau 38: Evolution du montant des factures d'eau, d'électricité et de téléphone.....	75
Tableau 39 : Evolution des consommations moyennes mensuelles d'eau, d'électricité et de téléphone.....	76
Tableau 40: Evolution des dépenses d'internet et des services postaux.....	76
Tableau 41 : Les dépenses de maintenances des circuits d'eau, d'électricité et de téléphone des hôtels administratifs.....	77
Tableau 42 : Evolution du train de vie de l'Etat.....	77
Tableau 43 : Evolution des dépenses communes interministérielles (en millions).....	78
Tableau 44 : évolution de l'effectif de personnes formées ou sensibilisées sur la comptabilité des matières.....	81
Tableau 45 : Reforme des matières.....	81
Tableau 46 : Situation des réceptions.....	81
Tableau 47 : évolution du nombre de structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité matière.....	82

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>graphique 1 : Evolution des effectifs par tranche d'âge</i>	<i>18</i>
<i>graphique 2 : Répartition des effectifs par structure en 2019.....</i>	<i>19</i>
<i>graphique 3 : Répartition des effectifs par ancienneté en 2019</i>	<i>20</i>
<i>graphique 4: Evolution du budget du fonds d'équipement</i>	<i>22</i>
<i>graphique 5 : Evolution de la concentration des agents par bureau.....</i>	<i>23</i>
<i>graphique 6 : Evolution de la situation des archives évaluées et transférées</i>	<i>24</i>
<i>graphique 7 : Evolution des dépenses de constructions nouvelles.....</i>	<i>30</i>
<i>graphique 8 : Evolution du nombre de baux administratifs.....</i>	<i>31</i>
<i>graphique 9 : Evolution des demandes exprimées et approuvées en baux administratifs.....</i>	<i>32</i>
<i>graphique 10 : Evolution du taux de satisfaction (en %)</i>	<i>33</i>
<i>graphique 11 : Répartition du portefeuille des baux administratifs par région</i>	<i>34</i>
<i>graphique 12 : Répartition des baux administratifs par type d'usage</i>	<i>35</i>
<i>graphique 13 : évolution des recettes de services.....</i>	<i>37</i>
<i>graphique 14 : évolution des recettes des vente aux enchères.....</i>	<i>38</i>
<i>graphique 15 : répartition des recettes de ventes aux enchères publiques 2019.....</i>	<i>39</i>
<i>graphique 16: évolution de l'efficacité des ventes aux enchères.....</i>	<i>39</i>
<i>graphique 17: évolution des recettes des vente de fiches d'immatriculation.....</i>	<i>40</i>
<i>graphique 18: évolution des recettes de location de véhicules.....</i>	<i>41</i>
<i>graphique 19 : évolution des recettes de locations d'immeubles et des espaces de l'Etat.....</i>	<i>41</i>
<i>graphique 20 : : évolution comparée des acquisitions de timbres fiscaux et des autres imprimés administratifs entre 2015 et 2019</i>	<i>44</i>
<i>graphique 21: répartition des dépenses d'équipements faites par les ministères et institutions entre 2015 et 2019 (%).....</i>	<i>44</i>
<i>graphique 22 : évolution des dépenses d'équipements par type de matières.....</i>	<i>44</i>
<i>graphique 23 : évolution des dépenses relatives au matériel roulant des Ministères et institutions (en milliards)</i>	<i>51</i>
<i>graphique 24 : : évolution de l'effectif de personnes formées ou sensibilisées sur la comptabilité des matières</i>	<i>57</i>
<i>graphique 25 : répartitions (%) des structures bénéficiaires du déploiement de la comptabilité des matières de 2015 à 2019</i>	<i>58</i>
<i>graphique 26 : évolution du poids des dépenses de fonctionnement sur les recettes fiscales</i>	<i>59</i>

AVANT-PROPOS



L'annuaire statistique de la Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'État (DGAIE) est à sa quatrième édition.

Cet instrument d'analyse et d'aide à la décision est un condensé descriptif et illustratif d'indicateurs et un outil de redevabilité sur la gestion du patrimoine non financier de l'État.

La présente édition couvre la période quinquennale de 2015 à 2019.

Son élaboration s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire liée à la pandémie du CORONA VIRUS, avec pour conséquence un retard dans sa parution.

Sa structuration ne déroge pas fondamentalement aux éditions antérieures et s'articule autour des deux (02) points suivants :

- une présentation de la DGAIE ;
- une analyse des indicateurs clés du patrimoine non financier de l'État ;
- une base de données statistique sous forme d'annuaire statistique du patrimoine non financier de l'État.

J'exprime ma reconnaissance envers tous ceux dont les observations par rapport aux éditions antérieures ont permis d'enrichir la présente parution et remercie à l'avance tous ceux qui prendront le temps de nous signaler toute imperfection qui se serait glissée dans le présent annuaire, ainsi que toutes suggestions qui permettraient d'améliorer les éditions futures.

Tout comme les éditions antérieures, l'annuaire statistique incluant le tableau de bord du patrimoine non financier de l'État 2019 est publié et téléchargeable sur le site web: <http://www.dgaie.gov.bf/>.

**Le Directeur Général des Affaires
Immobilières et de l'Équipement de l'État**

Karim NIGNAN

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANLF	Autorité Nationale de Lutte contre la Fraude
BBDA	Bureau Burkinabè des Droits d'Auteurs
CCI-SE	Cellule de Contrôle Interne et de Suivi Evaluation
CID	Circuit Informatisé de la Dépense
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CNOI	Commission Nationale des Opérations Immobilières
CES	Conseil Economique et Social
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DAIE	Direction des Affaires Immobilières de l'Etat
DCIM	Dépenses Communes Interministérielles
DCM	Direction de la Comptabilité Matières
DCMEF	Direction du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers
DEDC	Direction de l'Equipement de l'Etat et des Dépenses Communes
DGAIE	Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Equipement de l'Etat
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGPE	Direction Générale du Patrimoine de l'Etat
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGTTM	Direction Générale des Transports Terrestre et Maritime
DPAE	Direction du Parc Automobile de l'Etat
DRB	Direction Régionale du Budget
EPE	Etablissement Public de l'Etat
FCFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
M.FEMME	Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
MAAH	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles
MAECBE	Ministère des affaires étrangères et de la coopération et des burkinabè de l'extérieur
MATDCS	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale
MCAT	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
MCIA	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MCRP	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
MDENP	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes
MDNAC	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants
MEDIATEUR	Médiateur du Faso
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Ministère de l'Education Nationale
MENA PLN	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MESRSI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MFPPS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement

MJFIP	Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle
MJPDH	Ministère de la Justice et de la Promotion des Droits Humains
MMC	Ministère des Mines et des Carrières
MRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MS	Ministère de la Santé
MSL	Ministère des Sports et des Loisirs
MUH	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
PM	Premier Ministère (Primature)
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PRESIDENCE	Présidence du Faso
SA	Service des Acquisitions
SAD	Service des Archives et de la Documentation
SADOME	Service de l'Aliénation des biens du Domaine Mobilier de l'Etat
SBA	Service des Baux Administratifs
SCCM	Service de la Centralisation de la Comptabilité des Matières
SCEET	Service du suivi des Consommations d'Eau, d'Electricité et de Téléphone
SCRIP	Service de la Communication et des Relations Publiques
SEDC	Service des Engagements des Dépenses Communes
SFM	Service Financier et du Matériel
SG	Secrétariat Général
SIGASPE	Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
SMA	Service des Magasins et Ateliers
SMARC	Service du Matériel Roulant et des Consommables
SPIE	Service du Patrimoine Immobilier de l'Etat
SRBMI	Service des Réceptions des Biens Mobiliers et Immobiliers
SRCM	Service du Réseau des Comptables Matières
SRH	Service des Ressources Humaines
SRPAE	Service de la Réglementation du Parc Automobile de l'Etat
ST	Service Technique
STL	Service du Transport et de la Logistique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UV	Unité de Vérification

DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET DEFINITION DES CONCEPTS

1) DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'imputabilité et la redevabilité de la gouvernance ont toujours été au cœur des préoccupations des autorités en charge de l'Economie et des Finances. A cet effet, la DGAIE a entrepris depuis 2016 l'élaboration et la publication périodique d'un annuaire statistique.

Cet annuaire vise à mettre à la disposition des autorités administratives, politiques et de toute personne physique ou morale intéressées des informations statistiques sur l'évolution des indicateurs définis dans le cadre de la gestion du patrimoine non financier de l'Etat aux fins d'information, d'analyse et d'aide à la gouvernance.

La méthodologie de son élaboration a comporté trois (03) phases :

- la première phase s'est déroulée du 28 avril au 10 juillet 2020 et a été consacrée à la collecte des données, d'une part, auprès des structures de la DGAIE et de la Direction Générale du Budget (DGB), et d'autre part sur les logiciels métiers que sont le circuit informatisé de la dépense (CID) et le système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat (SIGASPE). Cette phase a été couplée avec l'actualisation et la redéfinition de certaines données, ainsi que la détermination de nouveaux indicateurs lors des rencontres de cadrage.
- la deuxième phase a consisté au traitement et à l'analyse des données collectées ainsi qu'à l'élaboration du projet d'annuaire. Cette phase s'est déroulée sous forme participative au cours d'un atelier tenu du 13 au 21 juillet 2020.
- la troisième phase a été marquée par la validation du projet d'annuaire par le comité de direction de la DGAIE .

2) DEFINITION DES CONCEPTS

Pour une compréhension harmonisée de nos lecteurs, une définition de certains concepts développés dans le présent annuaire s'avère indispensable :

Concepts	Définitions
Bail administratif	Contrat de location d'immeubles dans lequel l'État ou un de ses démembrements est partie contractante
Bien fongible	Se dit d'un bien qui, dans l'usage qui en est fait, peut se substituer à un autre bien, de même nature, de même qualité ou de valeur égale
Charges de fonctionnement	L'ensemble des dépenses qui couvrent les besoins incompressibles telles les fournitures ; l'eau, l'électricité etc.
Comptabilité des matières	Comptabilité d'inventaire permanent ayant pour objet la description des existants, des biens meubles et immeubles, des stocks autres que les deniers et valeurs.
Comptable des matières	Les comptables des matières sont des personnes habilitées à assurer la tenue de la comptabilité, la gestion et la conservation des matières.
Dévolution	La dévolution consiste à transférer la propriété des biens des projets et programmes en fin d'exécution à l'Etat.
Equipements	Les équipements sont généralement composés de matériels et mobiliers (bureau, logement et spécifiques), de matériels informatiques
Etat locataire	Le fait pour l'Etat et ses démembrements de prendre en bail avec des personnes physiques ou morales des biens immobiliers. Le locataire a un droit de jouissance sur le bien loué.
Etat propriétaire	Le fait pour l'Etat et ses démembrements autonomes d'avoir dans leur patrimoine des biens immobiliers. A cet effet, en tant que propriétaire, il peut user, fructifier et aliéner des biens détenus en propriété.
Hôtel administratif	Bâtiment administratif à usage de bureaux, d'une grande capacité d'accueil, destiné à regrouper plusieurs services publics.
Immeuble	(Immobilier) Bien qui ne peut être déplacé
Indemnité de remise en État (IRE)	Indemnité de remise en État (IRE) est une somme que l'État verse à un bailleur après la résiliation d'un contrat de bail administratif en réparation des dégradations subies par le bâtiment loué du fait de son occupation
Inventaire	Comptage physique du nombre (ou mesurage physique de la quantité) de matières existantes
Maître d'œuvre	Personne physique ou morale de droit public ou privé chargée par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué, des attributions attachées aux aspects architecturaux et techniques de la réalisation

	d'un ouvrage de bâtiment ou d'infrastructure au terme d'un contrat de maîtrise d'œuvre.
Maître d'ouvrage	Personne morale de droit public qui est le propriétaire final de l'ouvrage ou de l'équipement technique objet du marché.
Patrimoine non financier de l'Etat	Ensemble des biens corporels et incorporels appartenant à l'Etat.
Représentant de l'Etat propriétaire	Institution habilitée à agir au nom de l'Etat dans l'exercice des attributs de l'Etat propriétaire. Le ministre en charge des finances en tant qu'ordonnateur unique des matières communes est le représentant de l'Etat propriétaire.
Services associés	Ensemble de prestations à effectuer dans un bâtiment en vue d'en assurer une fonctionnalité permanente et améliorer ainsi sa durabilité. Elles visent notamment : <ul style="list-style-type: none"> - le maintien de la propreté des lieux (nettoyage des bureaux, cours et toits, entretien des jardins) ; - la maintenance des équipements et des installations (circuit électrique, réseau informatique, climatisation, plomberie sanitaire, bris de glace, étanchéité, traitement anti termites, etc.) ; - la sécurisation du bâtiment (sécurité incendie et protection des biens et des personnes).
Train de vie de l'Etat	Ensemble des dépenses relatives au fonctionnement courant des services publics. Il intègre les dépenses inscrites au titre 3 et les acquisitions nouvelles de véhicules issues du titre 4 du budget de l'Etat.

RESUME EXECUTIF

L'édition 2020 de l'annuaire statistique des affaires immobilières de l'Etat est à sa quatrième du genre.

Cet annuaire 2019 est structuré en trois (03) parties. Il présente la DGAIE à travers sa mission, ses attributions et ses structures ainsi que ses ressources humaines, financières et matérielles (1^{ère} partie), analyse les principaux indicateurs du patrimoine non financier de l'Etat (2^{ème} partie) et présente une base de données statistiques (3^{ème} partie).

Les informations diffusées portent sur les données disponibles de 2015 à 2019 ou à défaut sur l'année jugée pertinente de cette période.

Le champ de couverture des statistiques collectées et analysées dans le cadre de cette édition renferme les statistiques sur les moyens généraux de la DGAIE, le patrimoine immobilier et mobilier, le matériel roulant de l'Etat, les services associés à la gestion du patrimoine non financier de l'Etat et leurs recettes ainsi que d'autres statistiques sur le patrimoine non financier de l'Etat.

Pour chaque rubrique, l'analyse fait ressortir :

- ✓ les points saillants qui synthétisent les caractéristiques majeures;
- ✓ le commentaire général qui interprète l'évolution;
- ✓ les notes méthodologiques qui définissent et expliquent certains concepts s'il y a lieu.

L'analyse des données sur le patrimoine non financier de l'Etat révèle que la tendance de certains indicateurs est « au vert », traduisant une performance dans la gestion administrative ou dans la mise en œuvre de la gouvernance de la politique publique.

Au titre de cette rubrique, on peut relever :

- 1- La baisse continue du poids de la facture globale d'eau, d'électricité et de téléphone, rapporté aux dépenses de fonctionnement de l'Etat. Ce poids est passé de 4,85% en 2015 à 3,18% en 2019.
- 2- La baisse de 2,10% entre 2018 et 2019, des factures d'électricité de l'Etat. Cette baisse est essentiellement due aux mesures prises à l'issue de l'audit des abonnements publics d'électricité réalisé en 2018.
Il s'agit notamment de l'assainissement quantitatif des abonnements en électricité et du réajustement des facteurs de puissances de certains abonnés.
- 3- La relative maîtrise du train de vie de l'Etat sur la période 2015-2019. Cet indicateur est passé de 63,01% en 2015 à 58,06% en 2019. En moyenne sur la période, 100 FCFA de recettes propres recouvrées permettent de prendre en charge la totalité des dépenses d'acquisitions de biens et services et des dépenses de personnel et de dégager une marge de 41,84 FCFA pour les investissements et les autres natures de dépenses.

A l'inverse, l'évolution de certains indicateurs interpelle à un changement de comportement ou à une vigilance plus accrue. A ce titre, on peut remarquer :

- 4- L'absence de statistiques sur les bâtiments administratifs faute d'inventaire ;
- 5- La baisse tendancielle sur la période 2015-2019 des dépenses de construction de nouveaux bâtiments administratifs. La plus forte baisse a été enregistrée en 2019 et s'élèvent à 5 040 millions F CFA contre 29 099 millions F CFA en 2016.

- 6- La tendance haussière sur la période 2015-2019 des dépenses relatives aux baux administratifs consentis à l'Etat. Le montant des baux est passé de 5,12 milliards de FCFA en 2015 à 6,4 milliards de FCFA en 2019, soit une variation de 25%.
- 7- La hausse de 54,11% entre 2018 et 2019 des dépenses de carburant, justifiée entre autres par le relâchement dans l'application des mesures de réduction du train de vie de l'Etat prises en 2015 et 2016.

PREMIERE PARTIE : LES GENERALITES SUR LA DGAIE

I.1- PRESENTATION DE LA DGAIE

La Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'État est une structure centrale du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), placée sous l'autorité d'un directeur général. Les textes fondamentaux qui régissent son organisation et son fonctionnement en 2019, sont :

- ✓ Le décret n°2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
- ✓ L'Arrêté n°2016-0210/MINEFID/SG/DGAIE du 14 juillet 2016, portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGAIE.

I-1.1 Sa mission

La DGAIE a pour mission « d'assurer la gestion du patrimoine mobilier et immobilier de l'Etat ».

I.1.2 Ses attributions

Aux termes de l'Arrêté n°2016-0210/MINEFID/SG/DGAIE du 14 juillet 2016, portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGAIE, elle est chargée principalement :

- d'élaborer la politique immobilière et de l'équipement de l'Etat et suivre la mise en œuvre de la stratégie définie en la matière ;
- de définir et suivre la mise en œuvre de la stratégie de rationalisation des dépenses de fonctionnement du budget de l'Etat ;
- de s'assurer de la contractualisation pour l'entretien et le gardiennage des bâtiments administratifs ;
- de gérer les baux administratifs et les biens immobiliers détenus en propriété par l'Etat et les établissements publics au Burkina Faso et à l'étranger ;
- de gérer le parc automobile de l'Etat et les consommables y afférents ;
- de gérer les crédits budgétaires au titre des dépenses communes de fonctionnement de l'administration ;
- de tenir la comptabilité des matières de l'Etat et de ses démembrements ;
- de superviser et coordonner les réformes des biens de l'Etat et de ses démembrements ;
- de procéder à l'aliénation des biens du domaine mobilier de l'Etat et de ses démembrements.

I.1.3 Ses structures

Dans le but d'atteindre sa mission, elle est structurée autour d'une Direction générale, cinq (5) structures d'appui et quatre (04) Directions centrales.

La Direction Générale comprend :

- ✓ le Directeur Général ;
- ✓ le secrétariat du directeur général ;
- ✓ la Cellule d'Appui Technique.

Les structures d'appui sont :

- ✓ la Cellule de Contrôle Interne et de Suivi Evaluation (CCI-SE) ;
- ✓ le Service des Ressources Humaines (SRH) ;
- ✓ le Service Financier et du Matériel (SFM) ;
- ✓ le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRIP) ;
- ✓ le Service des Archives et de la Documentation (SAD).

Les structures centrales sont constituées de :

- ✓ la Direction de la Comptabilité Matières (DCM) ;
- ✓ la Direction des Affaires Immobilières de l'Etat (DAIE) ;
- ✓ la Direction de l'Equipement de l'Etat et des Dépenses Communes (DEDC);
- ✓ la Direction du Parc Automobile de l'Etat (DPAE).

La Direction de la Comptabilité Matières (DCM) comprend les services suivants :

- le Service de la Centralisation de la Comptabilité des Matières (SCCM) ;
- le Service du Réseau des Comptables Matières (SRCM);
- le Service des Réceptions des Biens Meubles et Immeubles (SRBMI).

La Direction des Affaires Immobilières de l'Etat (DAIE) comprend les services suivants :

- le Service du Patrimoine Immobilier de l'Etat (SPIE);
- le Service des Baux Administratifs (SBA);
- le Service de l'Aliénation des biens du Domaine Mobilier de l'Etat (SADOME).

La Direction de l'Equipement de l'Etat et des Dépenses Communes (DEDC) comprend les services suivants :

- le Service des Acquisitions (SA);
- le Service du suivi des Consommations d'Eau, d'Electricité et de Téléphone (SCEET);
- le Service des Magasins et Ateliers (SMA);
- le Service des Engagements des Dépenses Communes (SEDC).

La Direction du Parc Automobile de l'Etat (DPAE) comprend les services suivants :

- le Service Technique (ST);
- le Service du Transport et de la Logistique (STL);
- le Service de la Règlements du Parc Automobile de l'Etat (SRPAE);
- le Service du Matériel Roulant et des Consommables (SMARC).

Il convient de noter que dans le cadre de l'instauration de la budgétisation par programme ou « budget programme » comme outil de mise en œuvre des politiques publiques au Burkina Faso, la DGAIE relève du **Programme 5 : Gestion des comptes publics et sauvegarde des intérêts financiers et du patrimoine de l'Etat**. Le responsable de ce programme est le directeur général du trésor et de la comptabilité publique. La DGAIE est logée dans le sous-programme 5.1 intitulé : gestion du patrimoine de l'Etat.

En tant qu'administrateur de la section 99 du budget de l'Etat relative aux dépenses communes interministérielles, elle dispose en son sein d'une unité de vérification composée des représentants :

- de la Direction Générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers ;
- de la Direction Générale du Budget/Direction de l'Ordonnancement et de la Comptabilité ;
- de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique/Paierie Générale ;

Elle est placée sous la coordination du Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers/DCIM.

Par ailleurs, pour prendre en compte la dimension de lutte contre la corruption, la DGAIE a mis en place un comité de lutte anti-corruption conformément aux dispositions de l'arrêté portant création, composition, attributions et fonctionnement des Comités Anti-corruption au sein des structures du MINEFID. Cet arrêté a été abrogé et remplacé par celui de 2019/0581/MINEFID/IGF du 31 décembre 2019.

Enfin, dans la dynamique de l'opérationnalisation de la stratégie immobilière de l'Etat, un Programme Immobilier de l'Etat et de ses Démembrements (PIED) a été créé.

I.2 ANALYSE DES INDICATEURS CLES DE LA DGAIE

I.2.1 RESSOURCES HUMAINES

Points saillants :

- personnel fortement composé d'agents d'exécution;
- personnel essentiellement masculin;
- personnel majoritairement jeune ;
- évolution erratique des effectifs

Commentaire général

Le capital humain est une composante essentielle pour toute organisation en vue de l'atteinte de sa mission. La Direction générale des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat (DGAIE) dispose en 2019 d'un effectif de 221 agents pour l'atteinte des missions qui lui sont assignées.

L'analyse des principales caractéristiques du personnel de la DGAIE révèle :

L'effectif du personnel de la DGAIE a enregistré une tendance progressive entre 2015 et 2019, passant de 178 à 221 agents toutes catégories confondues, soit une hausse de 24,16%. Cette hausse a été erratique sur la période.

En effet, l'effectif est passé de 178 à 214 entre 2015 et 2016, soit une hausse de 20,22%. Par contre, il est passé à 203 agents en 2017, soit une baisse de 5,14%. Puis une hausse de 12% entre 2017 et 2018, l'effectif étant passé respectivement de 203 à 227. Entre 2018 et 2019, l'effectif est passé de 227 à 221 agents, soit une baisse de 2,64%.

Cette progression en dents de scie de l'effectif du personnel de la DGAIE pourrait s'expliquer par l'écart constaté entre les entrées et les départs. La hausse constatée en 2018 est imputable à l'arrivée de 46 agents contre des départs à hauteur de 14 agents. Les départs sont constitués d'affectation d'agents vers d'autres structures, de mise en position de stage et de départ à la retraite.

- **Selon la catégorie**

En 2019, la répartition du personnel par catégorie se présente comme suit :

- Catégorie A : 21,27% ;
- Catégorie B : 27,15% ;
- Catégorie C : 24,43% ;
- Catégorie D : 3,17% ;
- Catégorie E : 23,98%.

Tableau 1: Evolution de l'effectif du personnel de la DGAIE par catégorie (%)

CATEGORIE	2015	2016	2017	2018	2019
A et assimilés	21,03	18,69	17,24	19,82	21,27
B et assimilés	18,25	20,09	24,63	27,75	27,15
C et assimilés	24,6	16,36	16,75	22,91	24,43
D et assimilés	3,97	7,48	6,4	4,85	3,17
E et assimilés	32,14	37,38	34,98	24,67	23,98
Total	100	100	100	100	100

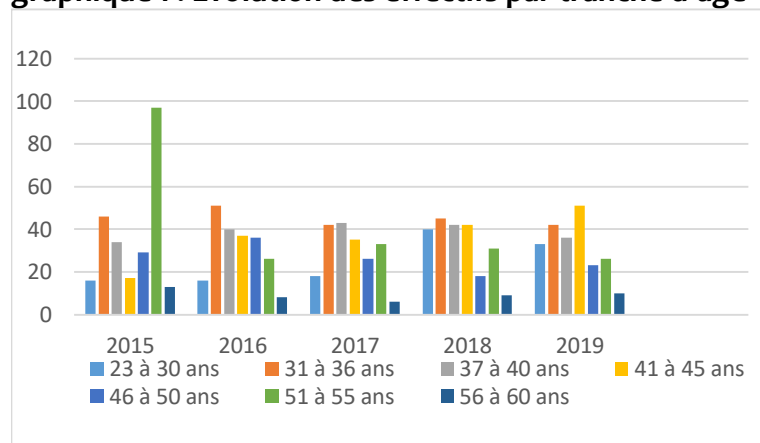
Source : DGAIE/SRH, juillet 2020

Cette répartition catégorielle du personnel de la DGAIE en 2019 montre la prédominance des agents d'exécution (78,73%) constitués des catégories B, C, D et E. Comparativement à l'année 2018, l'effectif du personnel de la catégorie A et C a connu une hausse respective de 1,45 et 1,52 points de pourcentage. Par contre les agents de catégorie B, D et E ont enregistré des baisses respectives de l'ordre de 0,6, 1,68 et 0,69 points de pourcentage.

- **Selon l'âge**

La DGAIE dispose d'un personnel majoritairement jeune. De l'examen des statistiques, il ressort que 73,30% du personnel a un âge compris entre 23 et 45 ans en 2019. Celui compris entre 56 et 60 ans est le plus faible avec un taux de 4,52%.

graphique 1 : Evolution des effectifs par tranche d'âge



- **Selon le sexe**

L'effectif du personnel de la DGAIE est à dominante masculine entre 2015 et 2019. En effet, le personnel de sexe masculin représente 77,38% contre 22,62% pour le sexe féminin, en 2019. Toutefois, il ressort une légère réduction de l'écart entre l'effectif des hommes et des femmes entre 2018 et 2019. Cet écart est passé respectivement de l'effectif selon le sexe entre 2018 et 2019.

Source : DGAIE/SRH, juillet 2020

Sur la période 2015-2019, le taux d'accroissement annuel moyen est de -0,11% pour les hommes contre 0,03% pour les femmes.

Tableau 2: Effectif du personnel selon le genre

GENRE	2015		2016		2017		2018		2019	
Masculin	213	85%	177	83%	159	78,33%	176	77,53%	171	77,38%
Féminin	39	15%	37	17%	44	21,67%	51	22,47%	50	22,62%
Total	252	100%	214	100%	203	100%	227	100%	221	100%

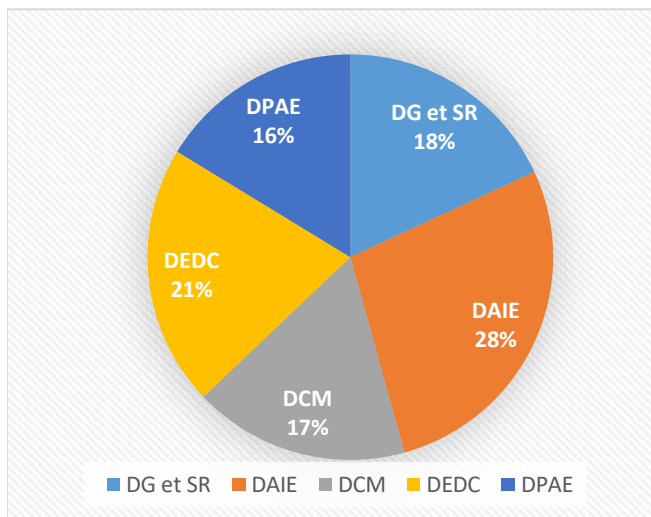
Source : DGAIE/SRH, juillet 2020

- **Selon l'effectif par structure**

graphique 2 : Répartition des effectifs par structure en 2019

L'effectif de la DGAIE est reparti par structure comme suit :

- Direction générale et structures rattachées : 40 agents soit une proportion de 18,10% ;
- DAIE : 61 agents, soit une proportion de 27,60% ;
- DCM : 38 agents, soit une proportion de 17,19% ;
- DEDC : 46 agents, soit une proportion de 20,81% ;
- DPAAE : 36 agents, soit une proportion de 16,29%.



La DAIE et la DEDC enregistrent les plus grandes proportions du personnel de la DGAIE. Cette forte proportion de la DAIE s'explique par la dominance de personnel de catégorie E majoritairement affecté à la sécurisation des édifices publics. En effet, ce personnel représente 57,38% des effectifs de ladite direction.

Source : DGAIE/SRH, juillet 2020

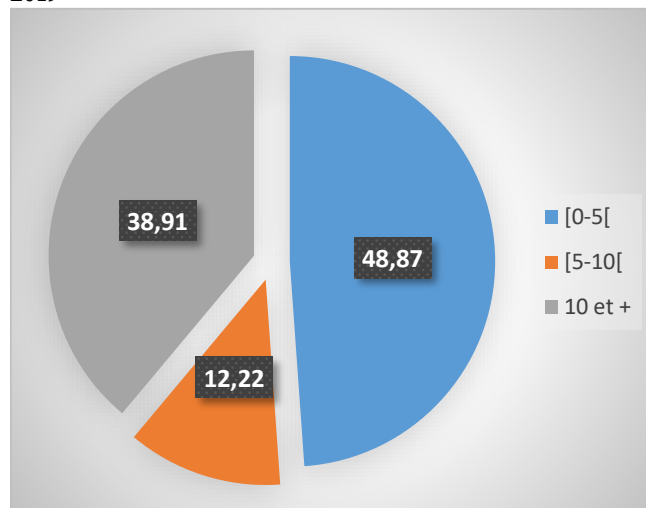
- **Selon l'ancienneté dans la fonction publique**

De la répartition des agents selon l'ancienneté dans la fonction publique, on peut retenir que sur les 221 agents que compte la DGAIE en 2019 :

- 48,87% des agents ont une ancienneté de moins de 5 ans ;
- 12,22% des agents ont une ancienneté comprise entre 5 et 10 ans ;
- 38,91% des agents ont une ancienneté de plus de 10 ans.

L'analyse comparative entre 2018 et 2019 relève une légère baisse de la proportion des agents de moins de 5 ans et entre 5 et 10 ans d'ancienneté de l'ordre respectif de 1,35 et 3,20 points de pourcentage. Quant aux agents de plus de 10 ans d'ancienneté, leur proportion est à la hausse de 4,55 points de pourcentage.

graphique 3 : Répartition des effectifs par ancienneté en 2019



Source : DGAIE/SRH, juillet 2020

- **Selon la couverture des besoins en ressources humaines**

D'une manière générale, les ressources humaines de la DGAIE sont insuffisantes, même si cela n'entrave pas réellement l'atteinte des attentes.

En effet, pour un besoin de 15 agents exprimé courant 2019, la DGAIE n'a reçu que 06 agents (04 de catégorie A et 02 de catégorie B), soit un taux de satisfaction de 40% contre 52,87% en 2018. Cependant, sur la même période, les départs (retraites, départs vers d'autres structures, stages dans les écoles professionnelles) se chiffraient à 10 agents. Ce qui, en fin 2019, laissait constater un besoin en ressources humaines de 19 agents, composé essentiellement d'agents d'appui notamment de chauffeurs et de techniciens en électricité, bâtiment, tôlerie, techniciens en automobile, etc.

Tableau 3: Couverture des besoins en ressources humaines

Désignation	Besoins exprimés	Effectif entrant	Départs			Ecart
			Affectations	Retraites	Stage de formation	
Nombre	15	6	5	5	0	-19

Source : DGAIE/SRH, juillet 2020

I.2.2 Les ressources financières et matérielles

Points saillants :

- hausse progressive des dotations du budget à la DGAIE ;
- hausse progressive du budget du fonds d'équipement ;
- stabilité des ressources matérielles de la DGAIE.

Commentaire général

I.2.2.1 Les ressources financières

Les ressources financières de la DGAIE gérées par le service financier et matériel pour le fonctionnement et la mise en œuvre des activités de la DGAIE sont constituées des dotations suivantes :

- budget de l'Etat (Section 14) ;
- fonds d'équipement ;
- les ressources du compte de dépôt intitulé « DGAIE/Activités spécifiques ».

En 2019, la DGAIE a enregistré un taux d'exécution financière globale de 80,25%. En effet, sur une prévision budgétaire totale de 985,199 millions FCFA, elle a exécuté un montant total de 790,611 millions FCFA. L'exécution du budget de l'Etat se positionne en première place (96,15%) suivi de l'exécution du compte DGAIE activités spécifiques (75,05%).

Tableau 4: Les ressources financières de la DGAIE en 2019 (en FCFA)

Désignation	Prévisions	Exécution	Taux
Budget de l'Etat	422 367 000	406 117 000	96,15%
Budget du Fond d'équipement	367 525 551	237 921 030	64,74%
Compte DGAIE Activités spécifiques	195 307 000	146 572 526	75,05%
TOTAUX	985 199 551	790 610 556	80,25%

Source : DGAIE/SFM, juillet 2020

En termes de prévisions budgétaires la part du budget de l'Etat est de l'ordre 42,87%. Elle est suivie du fond d'équipement estimé à 37,30%, et les ressources du compte « DGAIE/Activités spécifiques » à 19,83%.

Les dotations du budget de l'Etat ont connu une baisse en 2019 par rapport à l'année 2018. En effet, elles sont passées de 432 millions de Francs CFA en 2018 à 422,367 millions de Francs CFA en 2019, soit une baisse en valeur de 9,63 millions de FCFA. En termes d'exécutions elles sont passées de 119,63 millions à 406,117 millions de FCFA.

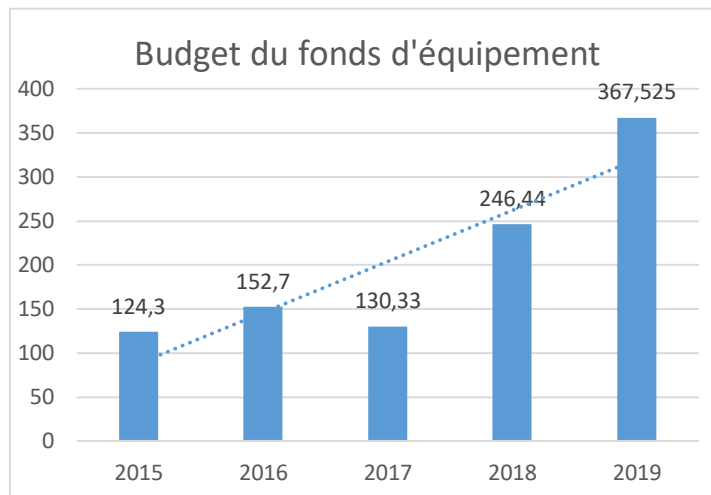
Par ailleurs, le budget prévisionnel du fonds d'équipement est passé de 372,91 millions de Francs CFA en 2018 à 367,525 millions de Francs CFA en 2019 soit une baisse en valeur absolue de 5,388 millions de FCFA. En termes d'exécution, il est passé de 298,229 millions FCFA en 2018 à 237,921 millions FCFA en 2019 soit une baisse 60,308 millions FCFA.

Sur la période 2015-2019 le budget du fonds d'équipement a une tendance haussière. Il est passé de 124,3 millions FCFA en 2015 à 367,525 millions FCFA en 2019 soit une variation relative de 196,68%.

En 2019, le budget du fonds d'équipement a connu un taux d'accroissement de 49,13% par rapport à 2018. En effet, il est passé de 246,44 millions de Francs CFA en 2018 à 367,525 millions de Francs CFA en 2019.

Cette hausse est fortement corrélée à celle des ventes aux enchères constatée sur la même période.

graphique 4: Evolution du budget du fonds d'équipement



Source : SFM/DGAIE, juillet 2020

Aussi, sur la période 2015-2019 le taux d'accroissement annuel moyen des recettes des ventes aux enchères est de 17,50% tandis que celui des autres ressources qui alimentent le fonds d'équipement (location d'immeuble, d'espace ; de véhicules ; vente des fiches d'immatriculation et ré-immatriculation) est de l'ordre de -4,42%.

En 2019, les principales réalisations imputables au fonds d'équipement se rapportent aux activités de mise en œuvre du système de management de la qualité.

I.2.2.2 Quelques ressources matérielles en 2019

✓ le parc automobile

Les véhicules du parc automobile de la DGAIE sont gérés en pool conformément à la réglementation en vigueur. Il est constitué de douze (12) motos, de cinq (05) véhicules berlines, de quatre (04) stations wagon, de six (06) pick-up et d'un (01) camion.

✓ le parc informatique

Le parc informatique de la DGAIE est constitué principalement de :

- ✓ 133 ordinateurs de bureau
- ✓ 99 imprimantes
- ✓ 09 ordinateurs portables.

les infrastructures de la DGAIE

Les infrastructures de la DGAIE sont constituées de bâtiments à usage de bureau et à usage technique. Ce sont:

- bâtiments administratifs à usage de bureau
- un immeuble R+1 situé à Ouaga 2000 au siège de la direction générale, abritant les structures d'appui et les structures techniques à l'exception de la DPAE;

- un bâtiment abritant le service des archives et de la documentation, sis à Ouaga 2000 au siège de la direction générale ;
- deux bâtiments situés à la zone industrielle de Gounghin abritant les services de la DPAE ;
- un bâtiment abritant le service des magasins et ateliers de la DEDC sis à Koulouba
- un bâtiment abritant l'ex détachement du parc automobile de l'Etat à Bobo-Dioulasso.

➤ bâtiments administratifs à usage technique

- un magasin central situé à Koulouba ;
- un magasin de récupération non loin du Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA);
- un atelier de soudure et de menuiserie non loin du Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA);
- deux ateliers de réparation du matériel roulant de l'Etat situés à la zone industrielle de Gounghin;
- Un poste de police situé à la zone industrielle sis Gounghin.
- Un magasin de récupération situé à Cissin
- Un terrain bâti à Bassinko

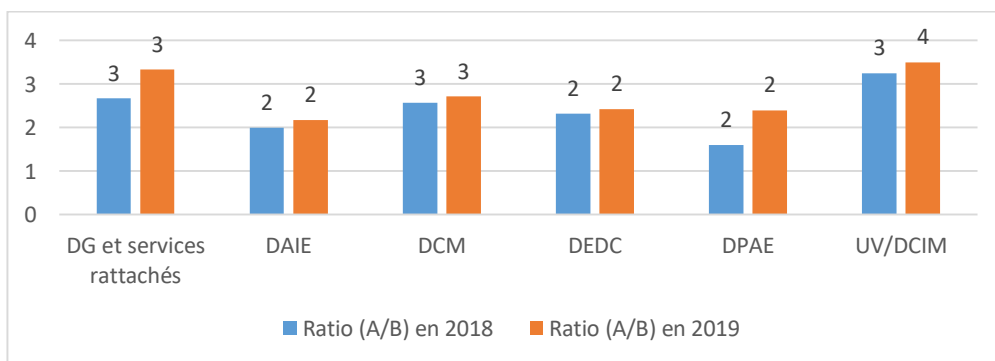
➤ Terrains non bâtis

Un terrain non bâti à Ouaga 2000

✓ **le niveau de concentration des agents par bureau**

Le niveau de concentration des agents par bureau a été relativement constant entre 2018 et 2019. Il est passé de 2 agents par bureau en 2018 à 3 agents par bureau en 2019 et ce, malgré l'arrivée de six nouveaux agents en 2019 et le nombre de bureaux disponibles de la DGAIE étant resté identique à celui de 2018 (76).

graphique 5 : Evolution de la concentration des agents par bureau



Source : DGAIE/SFM, juillet 2020

I.2.3 Gestion des archives et de la documentation

Points saillants :

- Baisse de la variation du volume des archives conservées d'une direction à l'autre ;
- Réduction importante d'éliminables par direction ;
- Baisse du volume des archives évaluées et transférées ;
- Faible fréquence de consultation des archives et de la documentation.

Commentaire général

La gestion des archives et de la documentation consiste à évaluer les archives des différents services suivis de leur traitement et de la mise à disposition d'ouvrages pour des besoins de consultation. Le traitement des archives consiste à distinguer les archives éliminables de celles à conserver.

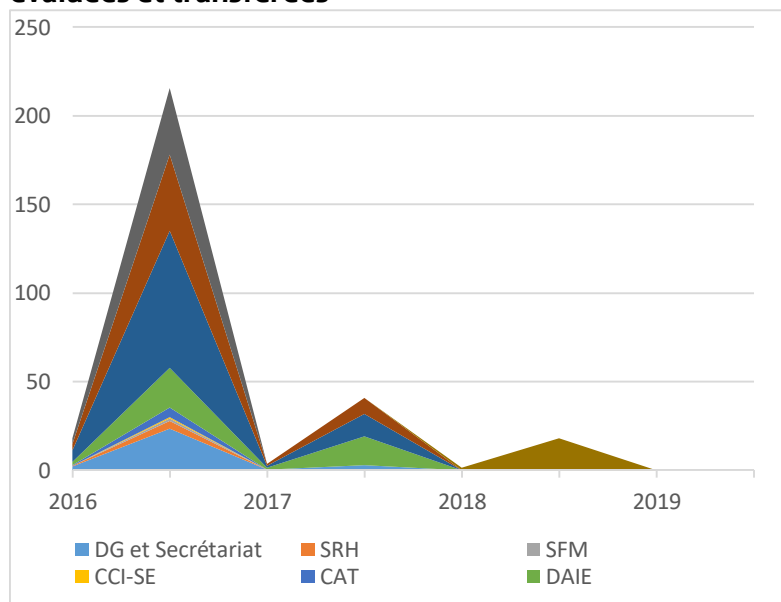
I.2.3.1 Archives évaluées et transférées

Sur la période 2016-2019, le volume des archives a connu une forte baisse. Ce volume est passé de 216 mètres linéaires (m/l) en 2016 à 41m/l en 2017 et à 18 mètres linéaires (m/l) en 2018, soit une baisse de 81,02% entre 2016 et 2017 et de 56,10% entre 2017 et 2018. La DGAIE n'a pas enregistré d'archives évaluées et transférées en 2019.

Ces baisses sont imputables à l'apurement du passif des années antérieures à 2016.

En effet, après 2016 et 2017, certaines structures ne disposaient plus assez de documents dont la durée d'utilité administrative est échue et qui pourraient faire l'objet de transfert.

graphique 6 : Evolution de la situation des archives évaluées et transférées



Source : : DGAIE/SAD, juillet 2020

Le volume d'archives évaluées et traitées sur la période 2016-2019, est resté identique à celui de 2016-2018 (274,26 m/l) car la DGAIE n'a produit que des archives temporaires. Le volume des archives transférées en 2016, 2017, 2018 et 2019 sont respectivement de 78,69%, 14,85%, 6,55% et 0% du volume total des archives évaluées sur la période.

I.2.3.2 Archives traitées et destinées à la conservation

Sur la période 2016-2019, 274,26 m/l des archives ont été transférées dont 225,1m/l (82,03%) ont été traitées à raison de 116 m/l en 2016, 100 m/l en 2017, 9, 1 m/l en 2018 et 0 m/l en 2019.

Sur la même période, le volume des archives conservées est resté identique à la période précédente (2016-2018).

En effet, il est de l'ordre 68,5 m/l et représente 30,43 % du volume total des archives traitées contre 156,6 m/l d'éliminables soit 70,57%.

En outre, les archives conservées en 2016 représentent 35% du volume total des archives traitées contre 65% d'éliminables. Elles sont respectivement de l'ordre de 25% d'archives conservées contre 75% d'éliminables en 2017 et de 33,33% d'archives conservées contre 66,67% d'éliminables en 2018.

L'absence d'archives traitées en 2019 s'explique par le fait que le service des archives et de la documentation n'a reçu d'archives à traiter d'aucun service de la DGAIE.

Tableau 5: situation des archives traitées entre 2016-2019

Année	2016			2017			2018			2019		
Structure	Qté arch traitées (m/l)	Qté arch conservées (m/l)	Qté arch incinérées (m/l)	Qté arch traitées (m/l)	Qté arch conservées (m/l)	Qté arch incinérées (m/l)	Qté arch traitées (m/l)	Qté arch conservées (m/l)	Qté arch incinérées (m/l)	Qté arch traitées (m/l)	Qté arch conservées (m/l)	Qté arch incinérées (m/l)
DG et Services	35,22	9	26,22	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DCM	43,02	28,5	14,52	0	0	0	9,01	3	6,01	0	0	0
DEDC	0	0	0	77,34	12	65,34	0	0	0	12,84	3	9,84
DAIE	0	0	0	22,54	13	9,54	0	0	0	16,13	5	11,13
DPAE	37,36	3	33,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	115,6	40,5	74,1	99,88	25	74,88	9,01	3	6,01	28,97	8	20,97

Source : DGAIE/SAD, juillet 2020

I.2.3.3 Consultation des ouvrages

L'analyse du registre de consultation des archives et la documentation relève une très faible fréquentation du service des archives. En effet, le service a enregistré son plus grand nombre de visiteurs en 2018(03), contre un seul visiteur pour 2016 et zéro visiteur pour les autres années. Cette faible consultation des archives et de la documentation s'explique par l'absence de documents (ouvrages, revues, journaux, livres, etc.).

I.2.4 Communication et relations publiques

Points saillants :

- forte couverture médiatique des activités de la DGAIE sur la plate-forme DGAIE ;
- prédominance des médias numériques pour la couverture des activités.

Commentaire général

Pour répondre aux besoins d'informations et d'obligation de rendre compte sur la gestion des finances publiques en général, et celle du patrimoine non financier de l'Etat en particulier, la DGAIE a renforcé sa communication interne et externe par la redynamisation de son service de communication et des relations publiques en 2017. Ce service a mis à contribution les canaux classiques et numériques de communication, notamment les réseaux sociaux. Toute chose qui a permis d'améliorer substantiellement la visibilité des actions de la DGAIE.

I.2.4.1 La couverture médiatique des activités de la DGAIE

Sur la période 2018-2019 les besoins de couverture médiatique des activités exprimés par les structures de la DGAIE s'élèvent à 64. Sur ces 64 activités, 63 ont bénéficié d'une couverture soit un taux global 98,44%. Ce taux satisfaisant s'explique par l'amélioration de la couverture médiatique en 2019 avec un taux de 128% contre 79,49% en 2018. Toutefois, la DEDC et la DPAE enregistrent sur les deux années des taux de couverture de 00% chacune. Cette absence de couverture médiatique par le fait que les activités mises en œuvre au cours de cette période ne nécessitaient pas de couvertures médiatiques.

Tableau 6 : Taux de couverture médiatique des activités par structure en 2018 et 2019

Année	2018			2019		
	Nbre d'activités prévues	Nbre d'activités couvertes	Taux de couverture	Nbre d'activités prévues	Nbre d'activités couvertes	Taux de couverture
DG et Services rattachés	16	16	100%	9	9	100%
DAIE	11	10	91%	6	12	200%
DCM	9	5	56%	10	11	110%
DEDC	3	0	0%	0	0	
DPAE	0	0		0	0	
Total	39	31	79,49%	25	32	128%

Source : DGAIE/SCRIP, juillet 2020

I.2.4.2 Les canaux de communication utilisés pour la diffusion de l'information en 2019

Au titre de l'année 2019, deux types de canaux de communication ont été utilisés. Il s'agit des médias classiques et des médias numériques.

L'ensemble des activités couvertes (31) ont été faites via le canal des médias numériques (le site web de la DGAIE, le compte Facebook).

En ce qui concerne les médias classiques (la presse écrite et audiovisuelle), 15 activités ont été diffusées via ce canal, soit 48,38% toute chose qui indique une forte prédominance des médias numériques.

I.2.4.3 Consultation des informations

Depuis sa création en juin 2017, la page Facebook de la DGAIE a enregistré en 18 mois 20659 abonnés. Par ailleurs, le forum du site web de la DGAIE est permanemment animé et enregistre 44 utilisateurs.

La page Facebook de la DGAIE est accessible à l'adresse : DG des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'État-DGAIE.

Le site web à l'adresse : <http://www.dgaie.gov.bf/>

Notes méthodologiques :

- La Communication est la transmission d'une information d'un émetteur vers un récepteur via un ou plusieurs canaux de transmission.
 - Il faut entendre par Relation Publique, l'ensemble des activités de communication menées dans le but de promouvoir l'image de marque, d'établir, d'entretenir ou encore de développer de bonnes relations avec les différents publics.
 - La couverture médiatique se définit comme le traitement de l'information consacrée à un sujet donné et la diffusion proposée au public par différents canaux.
 - Les médias sont des supports qui relèvent d'un même mode de communication.
 - Sont considérés comme médias classiques ou traditionnels, la Télévision, la radio et les journaux.
 - On classe dans les médias numériques, le web, les médias sociaux...
-

DEUXIEME PARTIE : Analyse des indicateurs clés du patrimoine non financier de l'État

II.1 BATIMENTS ET BAUX ADMINISTRATIFS DE L'ETAT

II.1.1 indicateurs clés des bâtiments administratifs de l'Etat

Points saillants :

- forte prédominance des bâtiments à usage de bureaux ;
- baisse tendancielle des dépenses relatives aux nouvelles constructions.

Commentaire général

Sur la période 2015-2019, les statistiques sur les bâtiments administratifs abritant les structures centrales des ministères et institutions sont identiques à la période précédente (2014-2018). En effet, l'absence d'inventaire des bâtiments administratifs en 2018 et 2019 n'a pas permis d'actualiser les statistiques y relatives.

Toutefois, l'inventaire géo-référencé des biens immobiliers de l'Etat et des autres organismes publics débuté en 2019, permettra à terme de disposer de données exhaustives sur les bâtiments administratifs sur toute l'étendue du territoire.

Ainsi, les données sur les bâtiments administratifs disponibles sont celles de 2017. Elles font ressortir dans la région du Centre, 795 bâtiments administratifs abritant les structures centrales des ministères et institutions dont 509 bâtiments administratifs à usage de bureau, soit 64%, 245 bâtiments administratifs à usage technique, soit 30,80% et 41 bâtiments à usage de logement, soit 5,20%.

Tableau 7 : Evolution du nombre de bâtiments administratifs de l'Etat par type d'usage au niveau central

Type d'usage	2015	2016	2017	2018	2019
Usage de bureau	ND	493	509	ND	ND
Usage de logement	ND	38	41	ND	ND
Usage technique	ND	170	245	ND	ND
Total	ND	701	795	ND	ND

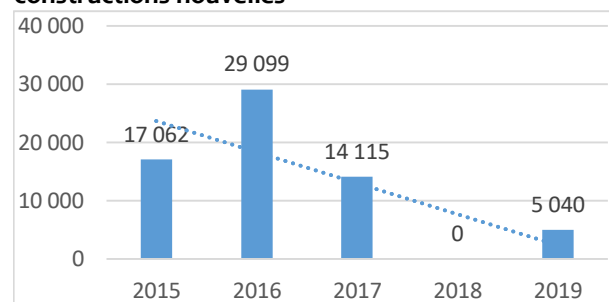
Source : DGAIE/DAIE, juillet 2020

Au titre des constructions de nouveaux bâtiments administratifs, les dépenses exécutées par l'Etat sont tendanciellement en baisse sur la période 2015-2019.

Le plus faible montant a été enregistré en 2019 et se chiffre à 5,040 milliards F CFA contre 29,099 milliards F CFA en 2016 qui constitue le pic de la période (données tirées de la situation des réceptions de bâtiments).

Cette baisse tendancielle des dépenses relatives aux nouvelles constructions de bâtiments administratifs s'expliquerait par les effets de la mise en œuvre de la politique de construction des hôtels administratifs globalisant au détriment des bâtiments individuels dans les régions ainsi que la situation d'austérité économique.

graphique 7 : Evolution des dépenses de constructions nouvelles



Source : DGAIE/DCM, juillet 2020

Notes

Les inventaires ont consisté à faire un dénombrement des bâtiments administratifs sans la prise en compte de l'évaluation technique. Aussi, ils ont porté sur les bâtiments de quelques chefs-lieux de région.

Sources statistiques : Circuit Intégré de la Dépense, Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'équipement de l'Etat

II.1.2 indicateurs clés des baux administratifs

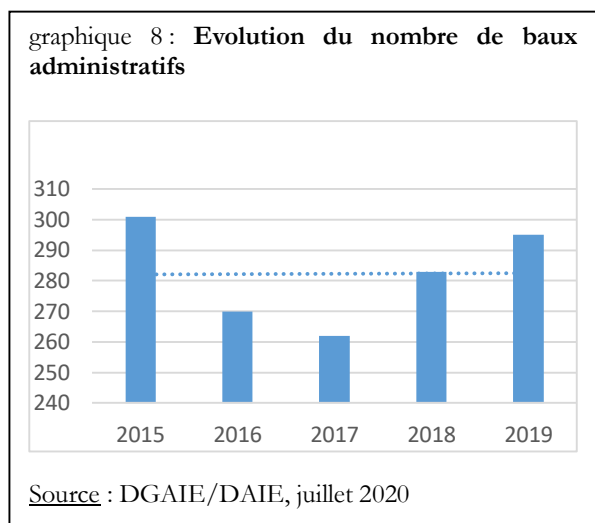
II.1.2.1 Evolution des baux administratifs

Points saillants :

- relative stabilisation du portefeuille des baux consentis à l'Etat
- tendance haussière du montant des baux consentis à l'Etat
- forte croissance du taux de satisfaction des demandes de location de bâtiments en 2019.

Commentaire général

✓ Evolution du nombre des baux consentis à l'Etat



L'analyse des données statistiques relatives au portefeuille des baux consentis à l'Etat fait ressortir une tendance stable du nombre de baux consentis à l'Etat.

En effet, le portefeuille est passé de 301 en 2015 à 295 en 2019 avec un taux de croissance annuel moyen de 2% sur la période. Toutefois, on constate qu'après une baisse entre 2015 et 2016, le portefeuille a enregistré une hausse continue entre 2016 à 2019.

De fait, le portefeuille est passé de 301 en 2015 à 270 en 2016 soit une baisse de 10,30% et de 270 en 2016 à 295 en 2019 soit une hausse de 09,26%.

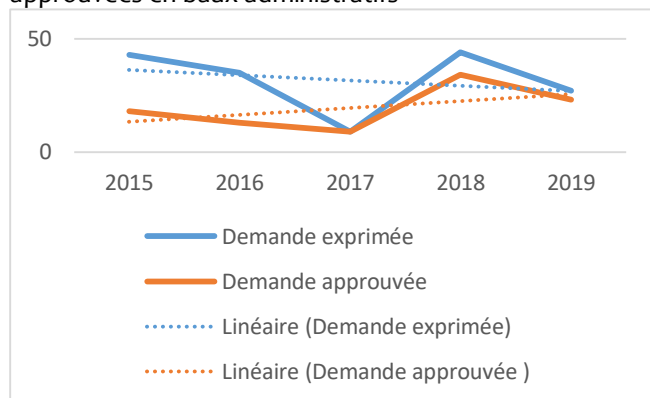
La baisse constatée entre 2015 et 2016 est imputable à la résiliation des contrats des bâtiments occupés par les services publics ayant rejoint les hôtels administratifs, d'une part et d'autre part par la baisse des besoins de location due à la construction des hôtels administratifs.

La hausse par contre enregistrée entre 2016 et 2019 s'explique entre autres par la création de nouvelles structures publiques et la scission d'anciennes structures entraînant ainsi une hausse des besoins de location en bâtiment.

✓ Evolution en valeur des baux administratifs consentis à l'Etat

Sur la période 2015-2019 les dépenses relatives aux baux administratifs consentis à l'Etat est tendanciellement haussière soit un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 5,88% ce qui représente une augmentation de 3 points de pourcentage par rapport à la période précédente (2014-2018).

graphique 9 : Evolution des demandes exprimées et approuvées en baux administratifs



Source : DGAIE/DAIE, juillet 2020

Le montant des baux est passé de 5,12 milliards de FCFA en 2015 à 6,4 milliards de FCFA en 2019, soit une variation de 25%.

En 2019, les dépenses relatives aux baux administratifs s'élèvent en moyenne à 21,69 millions par bâtiment, soit un loyer mensuel de 1,81 millions. Comparativement à 2018, ces dépenses s'élevaient de 21 millions par bâtiment pour un loyer mensuel de 1,7 millions soit une hausse de 0,64 point de pourcentage entre 2018 et 2019.

principalement par la hausse progressive du portefeuille des baux administratifs et par le fait que les nouveaux contrats de bail ont plus porté sur des bâtiments de grande capacité à loyer élevé, d'une part, et d'autre part la résiliation des contrats de bail a plus concerné des bâtiments de petite capacité que des bâtiments à grande capacité sur la période. Ainsi, la baisse du nombre de contrats de bail enregistrée sur la période ne s'est pas traduite par une réduction significative en termes d'incidence financière sur les baux consentis à l'Etat.

✓ Evolution du taux de satisfaction des demandes de location

Les taux de satisfaction de demandes de location de bâtiments sont tendanciellement haussiers sur la période 2015-2019.

Cela s'explique par la baisse progressive des demandes exprimées de location et la hausse des montants exécutés dédiés aux baux administratifs en dépassement des montants prévisionnels initiaux.

En effet, les montants prévisionnels initiaux sont demeurés relativement stable sur la période, tandis que les montants exécutés sont en hausse continue. Le montant prévisionnel initial est passé de 4,18 milliards en 2016 à 5,50 milliards sur chacune des trois dernières années (2017, 2018 et 2019) contre des montants exécutés passant de 5,12 à 6,40 milliards en 2019, avec un excédent de 2,04 milliards sur la période soit un excédent annuel moyen de 0,51 milliard.

Ces excédents s'expliquent par l'allocation de crédits supplémentaires en cas d'insuffisance du montant prévisionnel initial pour prendre en charge des loyers des demandes approuvées.

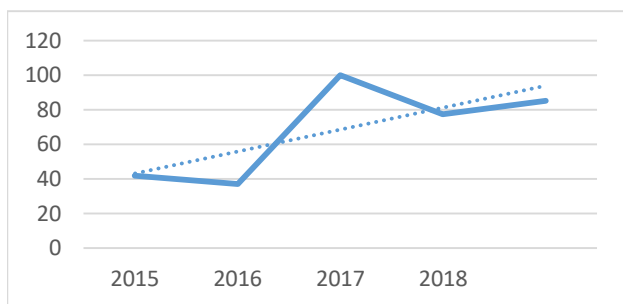
Tableau 8: Evolution des montants prévisionnels des baux administratifs par an (en milliards de FCFA)

Année	2016	2017	2018	2019
Dotation initiale	4,18	5,50	5,50	5,50
Montant exécuté	5,12	5,23	5,97	6,40
Ecart	0,94	-0,27	0,47	0,90

Source : DGAIE/DAIE, juillet 2020

En effet, les demandes exprimées de location de bâtiments sont passés de 35 en 2016 à 27 en 2019 soit une baisse relative de 37% contre 5,12 milliards en 2016 et 6,40 milliards de montant exécuté.

graphique 10 : Evolution du taux de satisfaction (en %)



Source : DGAIE/DAIE, juillet 2020

exprimées qui ont permis leur satisfaction totale.

Cependant le taux de satisfaction a évolué en dents de scie sur la période. Le plus faible niveau est enregistré en 2016 (37,1%), et le taux le plus élevé en 2017 (100%). Il est de l'ordre de 85,18% en 2019.

Le plus faible taux enregistré en 2016 est imputable à l'application des mesures entrant dans le cadre de la réduction du train de vie de l'Etat.

Le taux de 100% enregistré en 2017 s'explique par le nombre réduit de demande

II.1.2.2 Répartition des baux administratifs

Points saillants :

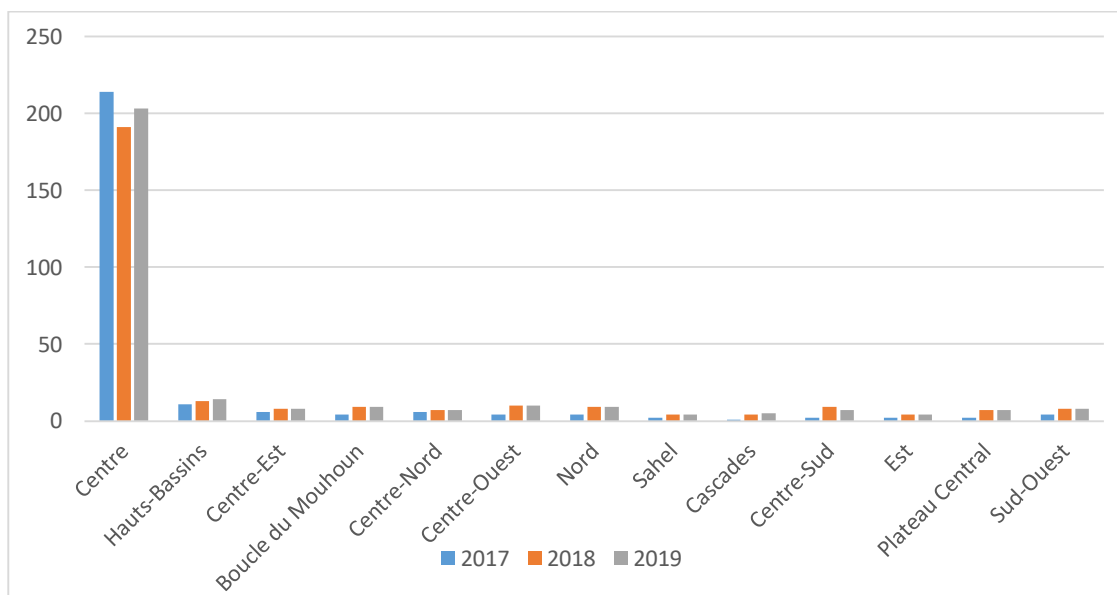
- concentration en nombre et en valeur des baux administratifs dans la région du centre ;
- forte prédominance des baux portant sur des bâtiments à usage de bureaux ;
- concentration des baux administratifs dans le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale (MATDCS) en 2019.

Commentaire général

✓ Répartition des baux administratifs par région en 2019

L'analyse de la répartition des baux administratifs par région fait ressortir une concentration des bâtiments pris à bail dans la région du centre. Elle enregistre 203 sur un total de 295 bâtiments, soit 68,81%. Cette concentration des bâtiments pris à bail dans la région du centre s'explique par le fait que ladite région regorge de plus de services publics.

graphique 11 : Répartition du portefeuille des baux administratifs par région



Source : DGAIE/DAIE, juillet 2020

Comparativement à 2018, la proportion des bâtiments pris à bail dans la région du Centre était de 67,5% (191) contre 32,5% (92) pour les autres régions.

Tableau 9 : Evolution des baux administratifs de 2017 à 2019, par région en millions de francs

Régions	2017	2018	2019
Centre	4857,52	5559,67	5961,67
Hauts-Bassins	190,56	221,23	254,23
Centre-Est	15,18	22,56	22,56
Boucle du Mouhoun	9,72	19,08	19,08
Centre-Nord	12,26	13,88	13,88
Centre-Ouest	17,64	32,26	32,26
Nord	12,94	23,08	23,08
Sahel	2,82	3,78	3,78
Cascades	7,2	16,92	21,72
Centre-Sud	4,32	21,9	14,1
Est	4,5	7,13	7,13
Plateau Central	7,38	11,28	11,28
Sud-Ouest	73,54	19,32	19,32
Total	5215,58	5972,09	6404,09

Source : DGAIE/DAIE, juillet 2020

Les régions de l'Est et du Sahel enregistrent chacune 04 contrats de bail représentant le plus faible nombre au titre de l'année 2019.

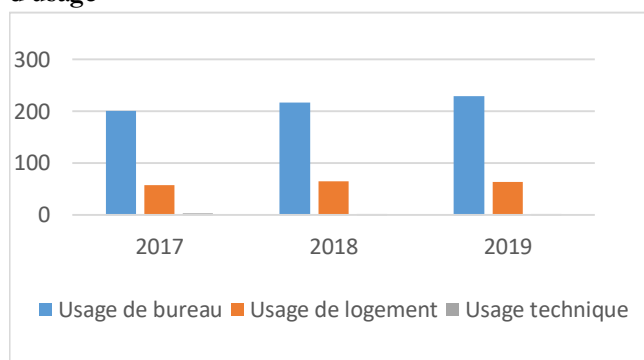
Par ailleurs, le montant des baux administratifs consentis à l'Etat dans la région du centre s'élève à 5,962 milliards de FCFA, soit 93,09% du montant des baux administratifs en 2019. Les autres régions se répartissent 0,442 milliards de FCFA. Ce taux est relativement élevé comparé à celui de 2018 (86,81%).

✓ Répartition des baux administratifs par type d'usage

Les bâtiments loués par l'Etat sont destinés généralement à trois types d'usages. Il s'agit de bâtiments à usage de bureau, de logement et technique. Les besoins les plus exprimés concernent essentiellement les bâtiments à usage de bureau.

En 2019, ce type d'usage représentait 77,63% contre 22,37 % pour les autres types de d'usage.

graphique 12 : Répartition des baux administratifs par type d'usage



Source : DGAIE/DAIE, juillet 2020

Tableau 10: répartition des montants des baux consentis à l'Etat par type d'usage (millions FCFA)

Type d'usage	2017	2018	2019
Usage de bureau	5 000,000	5 730,000	6 160,000
Usage de logement	190,000	200,000	210,000
Usage technique	370,000	30,000	30,000
Montant total	5 560,000	5 960,000	6 400,000

Source : DGAIE/DAIE, juillet 2020

Cet état de fait s'expliquerait par l'accroissement de l'effectif des agents de l'Etat, la création de nouvelles structures et le fort niveau de déconcentration de la plupart des structures administratives.

Notes

Contrat de bail : Contrat de location d'immeubles dans lequel l'Etat ou un de ses démembrements est partie contractante

Bâtiment à usage technique : local administratif affecté par l'Etat aux services publics techniques pour l'exercice de leurs activités professionnelles par exemple : garages, ateliers, laboratoires, établissements scolaires, établissements sanitaires, magasins, etc.

Sources statistiques : Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'équipement de l'Etat,

Sur la période de 2017-2019 les dépenses relatives aux baux portant sur les bâtiments à usage de bureaux ont une tendance haussière. Elles sont passées de 5 milliards en 2017 à 6,16 milliards de FCFA, en 2019.

Les dépenses y relatives en 2019 représentent 96,25% du montant total des baux consentis à l'Etat pour la même année.

✓ Répartition des baux administratifs par Ministère et institution

La répartition des baux administratifs par ministère montre que le MATDCS détient le plus grand nombre sur la période 2017-2019. Il possède au total 63 contrats de bail sur un total de 295, soit 21,36 %. Il est suivi du MINEFID (37) et du MENAPLN (29), soit respectivement 12,54 % et 9,89 %. Cette prédominance de ces ministères s'explique par le fait qu'ils regorgent d'un plus grand nombre d'agents et de structures déconcentrées. Sur la période, ce classement est resté inchangé.

Tableau 11 : Evolution du portefeuille de baux administratifs consentis à l'Etat par Ministère et institution

Ministères et Institutions	2017	2018	2019
MMEC	2	2	3
MJDHPC	8	8	8
MATDS	61	61	63
MAAH	16	17	17
MUH	1	1	2
MINEFID	30	36	37
MENA	29	28	29
MESRSI	11	12	12
MEEVCC	9	11	12
MCRP	1	2	2
MCAT	5	4	4
MDNAC	1	1	1
M.FEMME	19	20	21
MFONCTION PUBLIQUE	8	7	7
M JEUNESS	12	13	12
MS	7	10	10
MAECBE	4	5	6
MRAAH	6	6	6
MSL	7	9	9
MCIA	1	1	1
MDENP	3	3	3
PM	6	6	7
PRESIDENCE	14	17	18
CSC	1	1	1
COUR DES COMPTES		1	1
MEDIATEUR		1	2
CNDH			1
Total	262	283	295

Source : DGAIE/DAIE, juillet 2020

II.2 Recettes de service

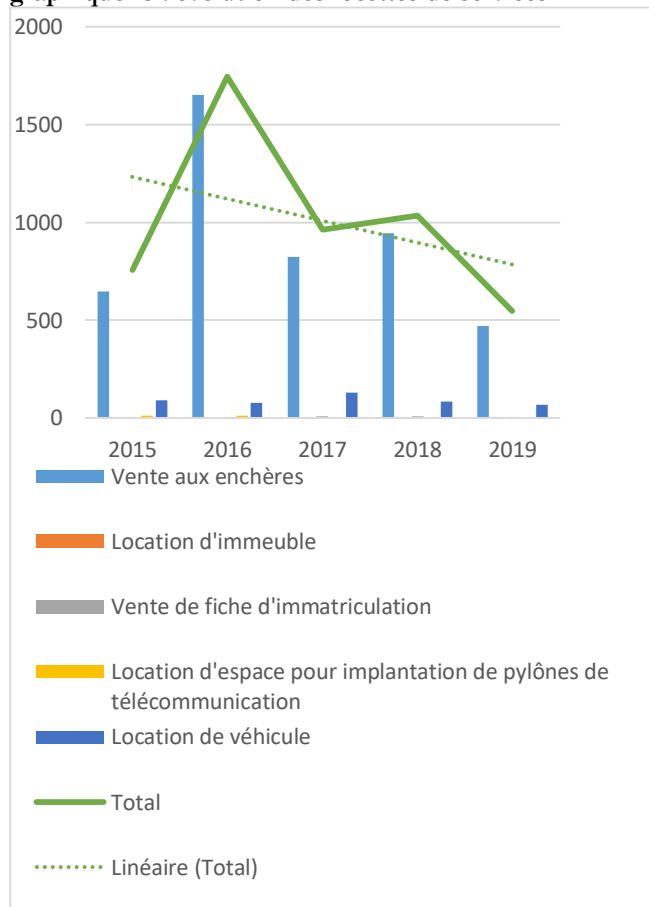
Points saillants :

- baisse tendancielle des recettes de service sur la période 2015-2019 ;
- tendance baissière des recettes des ventes aux enchères sur la période 2015-2019 ;
- baisse des recettes de location de véhicules en 2019.

Commentaire général

Les recettes de service de la DGAIE sont constituées des produits issus de la vente aux enchères publiques et fiches d'immatriculation, de la location d'immeuble, de véhicule et d'espace pour implantation de pylônes.

graphique 13 : évolution des recettes de services



Sur la période 2015-2019, les recettes de service sont tendanciellement en baisse. Elles sont passées de 756,1 millions F CFA en 2015 à 547,722 millions F CFA en 2019 soit une variation relative de -27,56%. Elles enregistrent cependant des recettes exceptionnelles en 2016 de l'ordre 1 745,1 millions F CFA imputable à l'opération spéciale de ventes aux enchères organisée la même année.

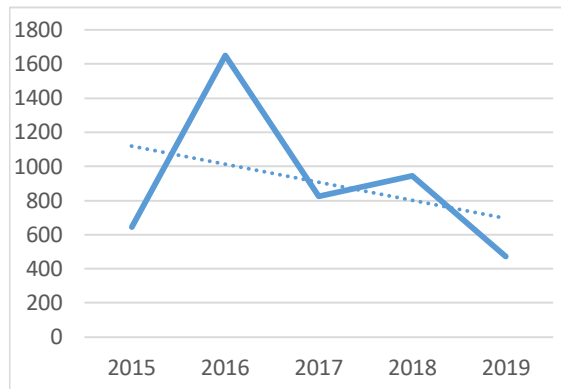
Ces recettes représentent 95% des recettes totales de service de l'année.

Source : DGAIE/DAIE, juillet 2020

II.2.1 les recettes des ventes aux enchères publiques et des fiches d'immatriculation

✓ Les recettes des ventes aux enchères

graphique 14 : évolution des recettes des vente aux enchères



Source : DGAIE/DAIE

La tendance des recettes des ventes aux enchères est baissière sur la période 2015-2019. De 2015 à 2019, elles ont fluctué entre 470,9 et 1651,4 millions F CFA.

Ces recettes sont passées de 645,9 millions de FCFA en 2015 à 1,65 milliards de FCFA en 2016 et de 823,79 millions FCFA en 2017 à 944 millions F CFA en 2018. Elles sont tributaires des opérations de réformes.

En 2019, les recettes des ventes aux enchères ont enregistré une forte baisse de 50,12% par rapport à celles de 2018 (-14,59%). Cette baisse est due à l'organisation des ventes exclusivement dans la région du centre.

Les opérations de ventes aux enchères enregistrent un engouement particulier de la part de la population. En 2019, 243 lots ont été proposés à la vente sous pli fermé en deux (02) opérations de ventes, soit une moyenne de 121 lots par vente. Parallèlement, 3282 plis y relatifs ont été reçus, soit une moyenne de 1641 plis par opération. Ainsi, en moyenne, 14 plis ont été reçus par lot en 2019.

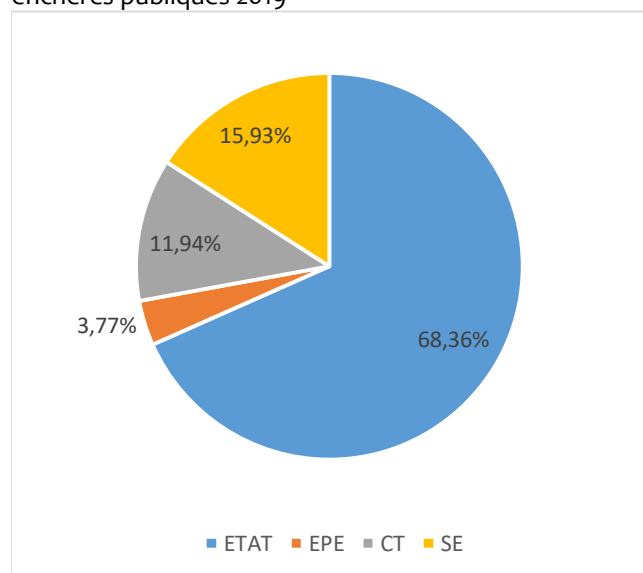
Comparativement à 2018, 6 plis ont été reçus en moyenne par lot. D'où un engouement constant du public aux opérations de vente aux enchères publiques.

✓ Répartition des recettes issues des ventes aux enchères entre structures

Les recettes issues des ventes sont encadrées par l'arrêté n°2010-371/MEF/SG/DGPE/DDAE du 08 novembre 2010. Les dispositions de ce texte fixent des modalités de répartition des recettes relatives aux ventes aux enchères. Les recettes réalisées se répartissent ainsi qu'il suit :

- pour la vente aux enchères de matières réformées appartenant à l'Etat :
 - 80% pour le Budget de l'Etat,
 - 15 % pour le Fonds d'équipement de la DGAIE,
 - 5 % pour le fonds d'équipement du MINEFID.
- pour la vente aux enchères de matières réformées appartenant aux autres démembrements de l'Etat :
 - collectivités territoriales :
 - 90% pour la collectivité concernée,
 - 5% pour le fonds d'équipement de la DGAIE,
 - 5% pour le fonds d'équipement du MINEFID
 - autres démembrements (EPE et SE) :
 - 80% pour le budget de la structure concernée,
 - 15% pour le fonds d'équipement de la DGAIE,
 - 5 % pour le fonds d'équipement du MINEFID.

graphique 15 : répartition des recettes de ventes aux enchères publiques 2019



Source : DGAIE/DAIE, juillet 2020

En application de l'arrêté ci-dessus cité, une répartition des recettes des ventes aux enchères a été faite en 2019. Sur un montant total de 470,99 millions F CFA, le budget de l'Etat a bénéficié de 68,36%, soit 321,968 millions de F CFA. Il est suivi des sociétés d'Etat à hauteur de 15,93%, soit 75,025 millions F CFA.

✓ Efficience des ventes aux enchères publiques

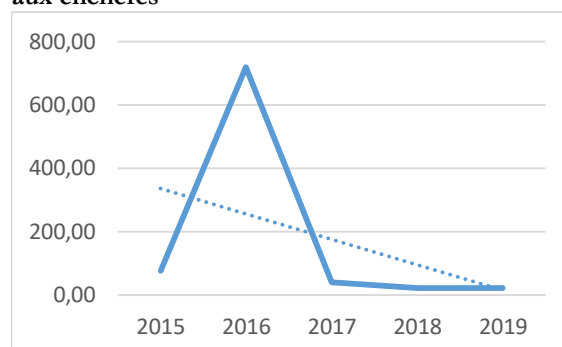
L'organisation des opérations de ventes aux enchères publiques nécessite des dépenses relatives aux frais de carburant, de déplacement, d'impression de documents (fiches de ventes, récépissés, fiches d'allotissement), de communication et de sécurité.

Sur la période 2015-2019, l'efficience des ventes aux enchères est tendanciellement baissière. Elle est passée de 75,1% en 2015 à 22,11% en 2019 avec un pic enregistré en 2016 (710,7%).

Cette tendance baissière de l'efficience des ventes aux enchères s'explique d'une part, par la variabilité des dépenses d'organisation en fonction des lieux de vente et d'autre part, par l'adjudication des matières mises en vente.

En effet, les dépenses d'organisation évoluent en fonction des opérations de ventes. Elles sont passées de 8,6 millions de FCFA en 2015 à 2,3 millions FCFA en 2016 et de 20,4 millions FCFA en 2017 à 45,3 millions en 2018. Elles se sont situées à 21,3 millions FCFA en 2019.

graphique 16 : évolution de l'efficience des ventes aux enchères



Source : DGAIE/ DAIE

Notes

Il a été créé au sein de la DGAIE **deux régies de recette** qui concourent à la mobilisation des recettes de services au profit du budget de l'Etat et des Collectivités Territoriales et les autres organismes publics. Les recettes mobilisées par ces régies proviennent essentiellement de la **vente aux enchères** publiques du matériel réformé de l'Etat, de la **location d'immeubles et de véhicules** et de la vente des **fiches d'immatriculation**. La **location d'immeubles** concerne ceux sous contrôle DGAIE par opposition à ceux directement gérés par les Ministères et Institutions.

Le **taux d'efficience** est le rapport des recettes sur les dépenses.

Sources statistiques : Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'équipement de l'Etat, DPAE, DAIE

La hausse des dépenses consenties à l'organisation des opérations de ventes aux enchères en 2018 s'explique par le fait que les opérations se sont déroulées pour la plupart en régions, engendrant ainsi des frais supplémentaires liés aux déplacements. Par contre, la baisse des dépenses constatées en 2019 est due au fait que l'opération s'est uniquement effectuée à Ouagadougou.

Au regard des recettes issues des ventes aux enchères et des dépenses y relatives, il ressort qu'en 2019, un million de franc dépensé par la DGAIE rapporte environ 22,11 millions de FCFA contre 20,8 millions en 2018 soit une amélioration de 1,31 millions.

L'efficacité particulière constatée en 2016 est imputable à l'opération spéciale de ventes de la même année qui a rapporté 1651,4 millions de FCFA au budget de l'Etat contre des dépenses estimées à 2,3 millions.

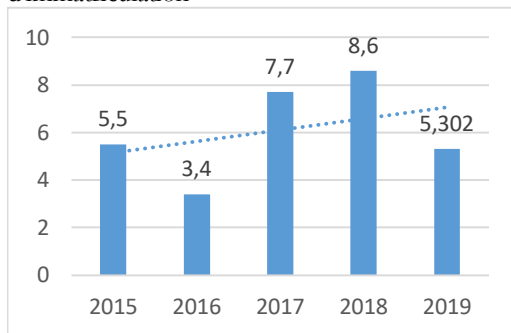
L'amélioration de l'efficacité enregistrée en 2019 s'explique par le fait que toutes les ventes aux enchères se sont déroulées à Ouagadougou, réduisant ainsi les charges d'organisation y relatives.

Malgré la baisse tendancielle des ventes aux enchères, elles demeurent efficaces sur la période 2015-2019.

II.2.2 Les recettes des ventes de fiches d'immatriculation

Troisième poste principal des recettes de service de la DGAIE, elles ont enregistré sur la période 2015-2019, une évolution en erratique avec une tendance haussière et un pic en 2018 (8,6 millions F CFA).

graphique 17: évolution des recettes des vente de fiches d'immatriculation



Source : DGAIE/DPAE, juillet 2020

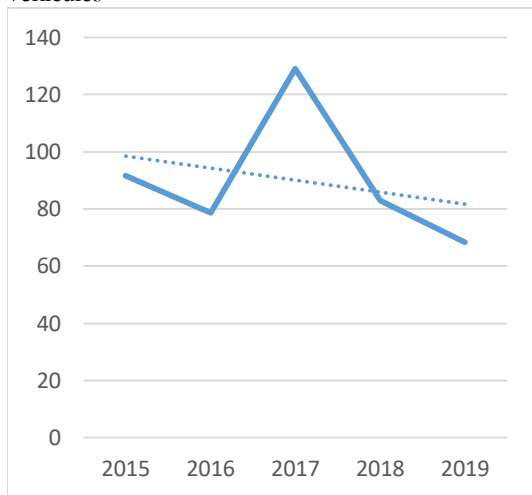
Elles sont passées de 5,5 millions F CFA en 2015 à 5,3 millions F CFA en 2019. Les performances de recettes enregistrées en 2018 s'expliquent par l'opération de ré-immatriculation initiée par l'Etat. Ce qui a engendré des besoins d'achat de fiche d'immatriculation.

II.2.3 Les recettes de location

✓ Les recettes de location de véhicules

Les recettes de location de véhicules constituent la deuxième nature de recettes de la DGAIE en termes d'importance avec une part moyenne de 8,93% sur la période 2015-2019. Elles ont tendance

graphique 18: évolution des recettes de location de véhicules

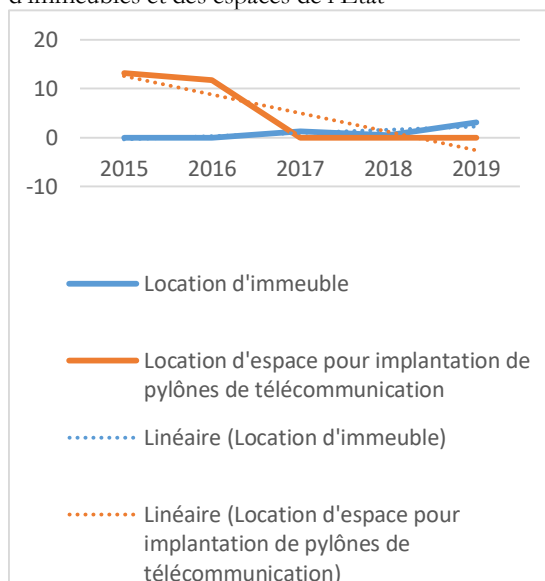


Source : DGAIE/DPAE

baissière et sont passées de 91,6 millions F CFA en 2015 à 68,33 en 2019, soit une baisse relative de 25,40%. Cette baisse sur la période s'explique par l'insuffisance de véhicules mis en location et entraînant une incapacité du service de location de satisfaire à toutes les demandes à lui adressées. En effet, la DGAIE (Parc central) a de moins en moins de véhicule pick-up et de cars (types de véhicules fortement sollicités), en nombre suffisant pour leur mise en location.

✓ les recettes de locations d'immeubles et des espaces de l'Etat

graphique 19 : évolution des recettes de locations d'immeubles et des espaces de l'Etat



Source : DGAIE/DAIE

Les locations d'immeubles (02) et des espaces de l'Etat sur la période 2015-2019 ont procuré 29,5 millions de FCFA soit une réduction de 81,8 millions comparativement à la période précédente 2014-2018. Sur la période 2015-2019, les recettes de location d'immeubles et d'espaces ont respectivement des tendances baissière et haussière. La baisse des recettes relative à la location d'immeubles s'explique par le fait que l'Etat a mis en réhabilitation en 2017 l'immeuble de l'ex caisse générale de péréquation, principale source de recettes.

L'absence de recettes issues de la location des espaces à partir de 2017 pour implantation de pylônes de télécommunication est due au transfert de la gestion des espaces publics aux collectivités territoriales.

II.3 DEPENSES D'EQUIPEMENTS, EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE

II.3.1 Dépenses de fournitures, d'équipements de l'Etat et d'imprimés administratifs acquis sur les dépenses communes interministérielles

Points saillants :

- baisse des acquisitions de fournitures et d'équipements de l'Etat en 2019 ;
- baisse substantielle des acquisitions de produits et consommables informatiques et péri-informatiques en 2019 ;
- forte prédominance des acquisitions de matériels informatiques et péri-informatiques et des fournitures de bureau sur la période 2015-2019 ;
- absence d'acquisition de timbres fiscaux en 2019.

Commentaire général

II.3.1.1 Dépenses de fournitures et équipements de l'Etat

Ces dépenses regroupent celles réalisées pour l'acquisition des biens ci-après :

- Matériels informatiques et péri-informatiques ;
- Mobiliers et matériels de bureau et de logement ;
- Fournitures de bureau ;
- Produits et consommables informatiques et péri-informatiques.

Elles concernent en principe également les dépenses d'acquisition d'imprimés administratifs. Cependant, pour des raisons pratiques ces dernières seront traitées au point II.3.6

Entre 2015-2019, les dépenses de fournitures et d'équipements ont globalement une tendance haussière marquée par trois (03) phases de hausse et de baisse :

Une première phase entre 2015 et 2016, marquée par une forte baisse des dépenses de 43,20%, suivie d'une phase de hausse significative de 155,42%, succédée par une troisième qui est portée par une baisse desdites dépenses de 34,75%.

Au cours de la période considérée (2015-2019), le cumul des dépenses de fournitures et d'équipements s'élève à 34 245 455 033 FCFA repartis en 35,65% pour les dépenses d'acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques, 29,23% pour celles de fournitures de bureau, 19,76% pour les dépenses d'acquisition de mobiliers et matériels de bureau et de logement et 15,36% pour celles de produits et consommables informatiques et péri-informatiques.

II.3.1.2 Evolution des dépenses d'imprimés administratifs acquis sur les Dépenses Communes Interministérielles (DCIM)

Les dépenses d'imprimés administratifs acquis sur les DCIM connaissent une évolution erratique sur la période 2015-2019 avec une tendance baissière. En effet, elles ont légèrement augmenté entre 2015 et 2016, passant de 922 497 216 FCFA à 938 119 279 FCFA avant de diminuer de 34,35% entre 2016 et 2017. A partir de 2017, ces dépenses sont reparties à la hausse jusqu'en 2019 avec des augmentations successives de 32,91% entre 2017 et 2018 et de 7,64 entre 2018 et 2019.

Notes méthodologiques :

Les équipements sont généralement composés de matériels et mobiliers (bureau, logement et spécifiques), de matériels informatiques et de fournitures de bureau.

Les imprimés administratifs sont constitués d'imprimés ordinaires et d'imprimés de valeur inactive essentiellement destinés à la mobilisation des ressources financières de l'Etat par les régies de recettes comme la Direction Générale des Transports Terrestre et Maritime (DGTMM), la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP), etc.

Sur la période 2015-2019, les dépenses d'acquisition de timbres fiscaux ont une évolution marquée par une phase de hausse suivie d'une baisse. Cette évolution contraste avec celle de l'ensemble des autres imprimés administratifs qui enregistre une variation inverse.

En effet, sur la période 2015-2017, les dépenses liées aux timbres fiscaux connaissent une phase de hausse de 140,12% passant ainsi de 137 970 000 FCFA à 331 292 395 FCFA contrairement aux dépenses d'acquisition des autres imprimés qui ont baissé de 57,26% en passant de 665 734 000 en 2015 à 284 553 755 en 2017.

Quant à la deuxième phase, elle concerne la période 2017-2019 au cours de laquelle, les dépenses liées aux autres imprimés ont connu une augmentation de 209,64% entre 2017 et 2019 tandis que celles liées aux timbres fiscaux ont baissés de 12,48% entre 2017 et 2018 et de 100% entre 2018 et 2019 matérialisées par l'absence de commande de timbre en 2019

II.3.2 Les dépenses d'acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques

Sur la période 2015-2020, les dépenses d'acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques ont globalement augmenté passant de 1 979 303 165 FCFA à 2 884 639 549 FCFA. Soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,82%. Cette croissance a néanmoins été atténuée par une diminution des dépenses de 67,83 entre 2015 et 2016 % d'une part et de 15,99% entre 2018 et 2019 d'autre part, compte tenue de la fin du Programme d'équipement de l'Etat en 2015 et de la mise en œuvre des mesures de réduction du train de vie de l'Etat.

II.3.3 Les dépenses d'acquisition de mobiliers et matériels de bureau et de logement

De 1 164 884 939 FCFA en 2015 à 1 105 104 305 FCFA en 2020, ces dépenses ont connu une évolution en dents de scie avec un pic de 3 072 968 331 FCFA en 2017, soit 45,41% du cumul desdites dépenses sur la période. Cette hausse s'explique par l'acquisition ponctuelle de mobilier et matériel de bureau pour l'équipement de l'hôtel administratif du centre au titre des DCIM pour un montant de 516 839 000 FCFA.

II.3.4 Les dépenses d'acquisition de produits et consommables informatiques et péri-informatiques

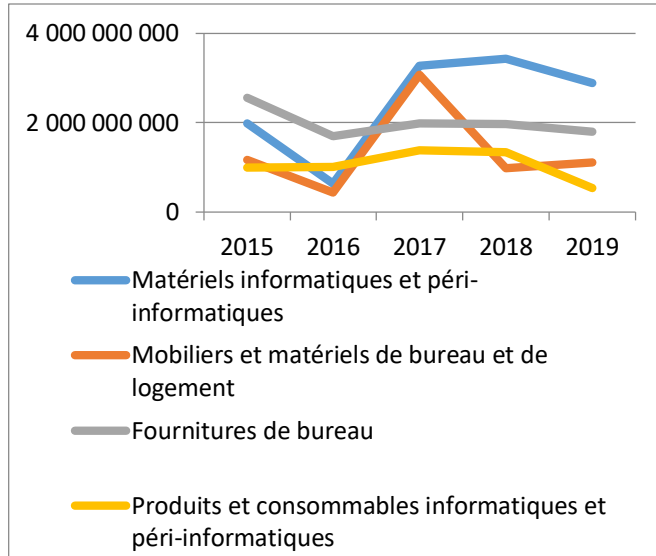
Elles ont une évolution à tendance baissière sur la période 2015-2020 avec un taux de croissance annuel moyen de -11,39%. La plus forte baisse est observée entre 2018 et 2019 avec une variation de -59,49% qui est en partie due à la baisse des dépenses d'acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques sur la période.

II.3.5 Les dépenses d'acquisition de fournitures de bureau

Avec un taux de croissance annuel moyen de -6,75%, ces dépenses connaissent une forte baisse entre 2015 et 2016, passant de 2 556 376 998 FCF à 1 702 568 764 FCFA soit une régression de 33,40%. Cette baisse peut s'expliquer par la réorientation des crédits destinés aux dépenses de fonctionnement vers d'autres postes de dépenses (personnel, transfert, etc.) pour répondre à certains engagements urgents du président du Faso nouvellement élu.

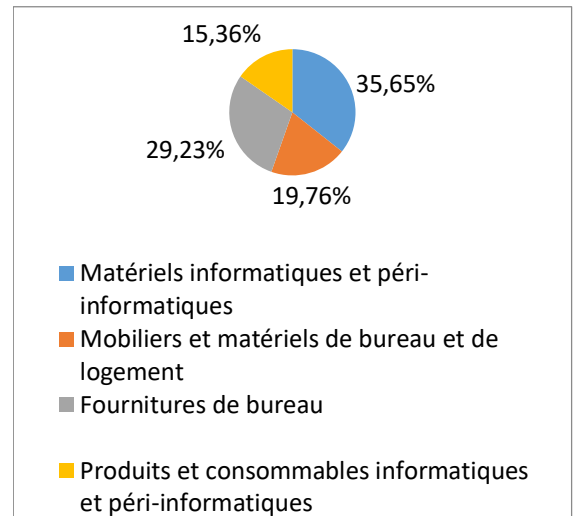
Cette baisse est suivie d'une hausse des dépenses en 2017 (16,14%) et de relatives baisses successives en 2018 (-0,38%) et en 2019 (-8,48%).

graphique 22 : évolution des dépenses d'équipements par type de matières



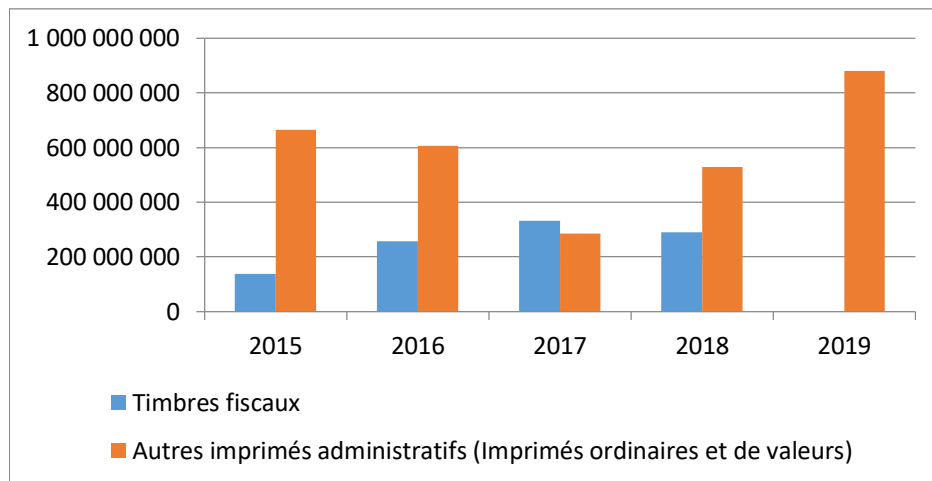
Source : DGAIE/DEDC

graphique 21: répartition des dépenses d'équipements faites par les ministères et institutions entre 2015 et 2019 (%)



Source : DGAIE/DEDC

graphique 20 : : évolution comparée des acquisitions de timbres fiscaux et des autres imprimés administratifs entre 2015 et 2019



Source : DGAIE/DEDC

III.3.7 Dépenses d'eau, électricité et téléphone

Points saillants :

- baisse sensible de la facture de consommation d'électricité de l'Etat en 2019 ;
- baisse sensible de la consommation moyenne mensuelle d'eau, d'électricité d'un agent public en 2019 ;
- baisse continue du poids de la facture de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone de l'Etat dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat entre 2015 et 2019 ;
- hausse sensible de la facture de consommation de téléphone depuis 2017.

Commentaire général

✓ Evolution de la facture globale d'eau, d'électricité et de téléphone de l'Etat

Sur la période 2015-2019, la facture globale d'eau, d'électricité et de téléphone de l'Etat connaît une tendance haussière principalement portée par la facture d'électricité.

Toutefois, le poids de ladite facture dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat est en baisse continue sur la même période. En effet, ce poids est passé de 4,85% en 2015 à 3,18% en 2019.

Sur la période, les proportions des dépenses en valeur relative dans le secteur d'électricité, d'eau et de téléphone sont en moyenne respectivement de 58,91% ; 25,18% et 15,91%. En valeur absolue, elles représentent en moyenne respectivement 18,07 milliards, 7,72 milliards de FCFA et 4,88 milliards de FCFA par an.

✓ Au niveau de la facture d'électricité

De 16,86 milliards de FCFA en 2015, les factures de consommations d'électricité des services publics sont passées à 18,70 milliards de FCFA en 2019 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,10%. Cependant, entre 2018 et 2019, les factures d'électricité de l'Etat ont connu une baisse de 2,10%. Cette baisse est essentiellement due aux mesures prises à l'issue de l'audit des abonnements publics d'électricité réalisé en 2018. Il s'agit notamment de l'assainissement quantitatif des abonnements électriques et du réajustement des facteurs de puissances de certains abonnés. Aussi, la consommation moyenne mensuelle d'électricité d'un agent public qui est un

indicateur qui prend en compte l'expansion de l'administration est passée de 9 077 FCFA en 2015 à 7 835 Francs CFA en 2019. Cette tendance baissière est le résultat des actions de rationalisation (résiliation des compteurs, séparation de compteur, revu du cadre juridique, réajustement des facteurs de puissance, etc...) entreprises depuis plusieurs années.

✓ ***Au niveau de la facture d'eau***

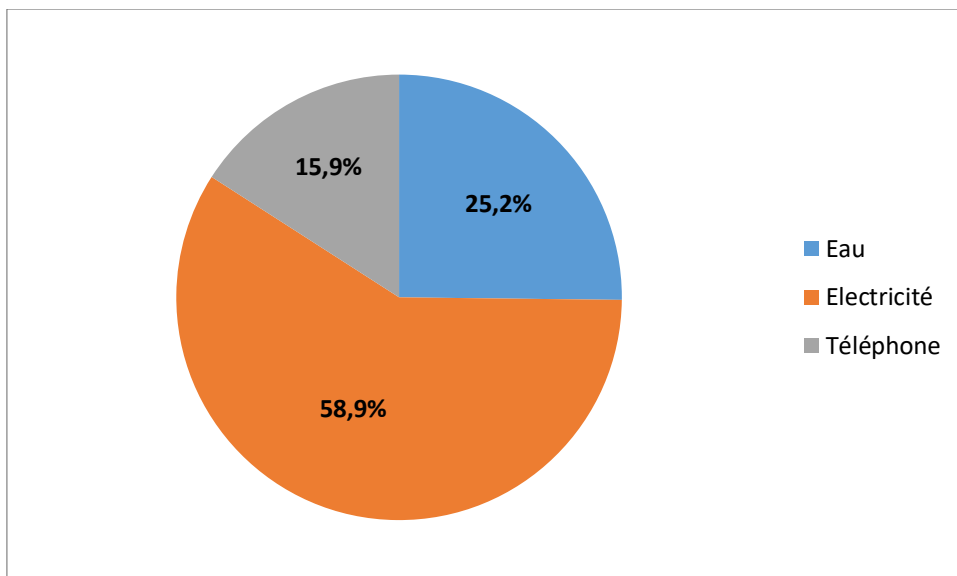
Les factures de consommation d'eau sont passées de 7,04 milliards de CFA en 2015 à 8,70 milliards de FCFA en 2018, soit un accroissement annuel moyen de 4,34% sur la période. L'évolution de la consommation moyenne mensuelle d'eau d'un agent public indique que la consommation d'eau de l'Administration publique est maîtrisée. En effet, entre 2015 et 2019, la consommation moyenne mensuelle d'eau d'un agent public est passée respectivement de 3 791 FCFA à 3 647 FCFA. Cette maîtrise est due aux actions de rationalisation (sensibilisation, résiliation des compteurs, séparation de compteur, revu du cadre juridique, remplacement des compteurs vétustes, etc...) entreprises depuis plusieurs années.

✓ ***Au niveau de la facture de téléphone***

Les charges liées aux consommations de téléphone de l'Administration publique sont passées de 4,5 milliards de FCFA en 2015 à 5,9 milliards de FCFA en 2019 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5,58%. Entre 2015 et 2019, les actions de rationalisation des charges de fonctionnement ont permis de stabiliser la consommation de téléphone en faisant passer respectivement la consommation moyenne mensuelle de téléphone d'un agent public de 2 423 FCFA à 2 474 FCFA.

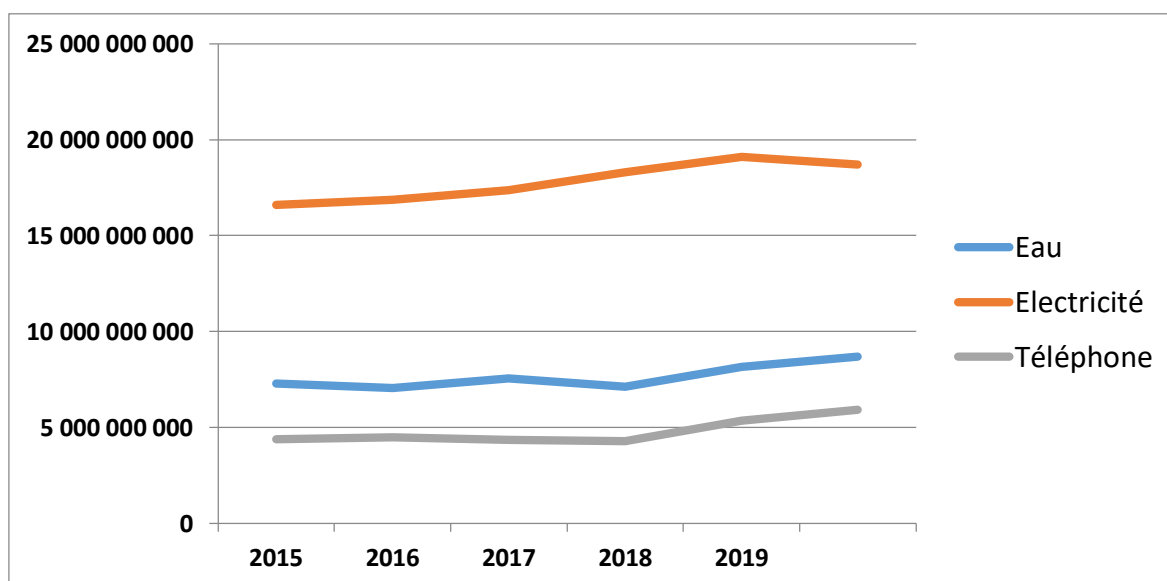
Toutefois, on constate que depuis 2017, les factures de téléphone des ministères et institutions connaissent une augmentation continue. Cette augmentation est la conséquence du transfert de la gestion des abonnements d'eau, d'électricité et de téléphone intervenue en 2017. En effet, avec le transfert, on observe des prises incontrôlées d'abonnements de services d'accès à Internet occasionnant ainsi une hausse conséquente des factures de téléphone.

Graphique 1: répartition des dépenses de consommation par secteur entre 2015 et 2019(%)



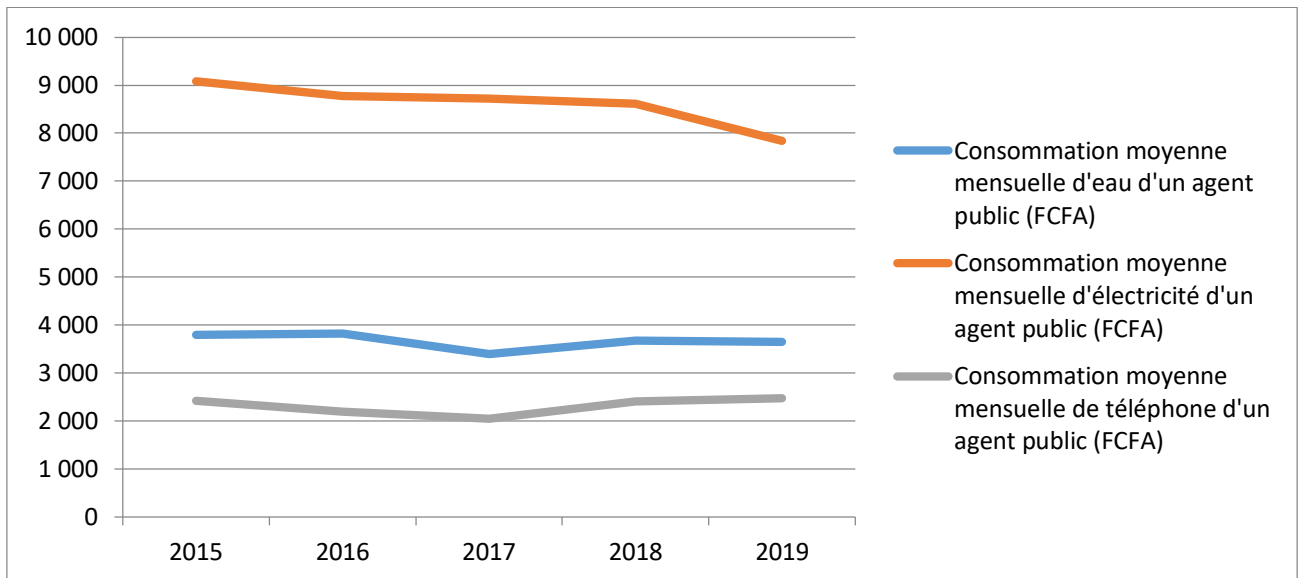
Source : DGAIE/DEDC

Graphique 2 : évolution des factures de consommations d'eau, d'électricité et de téléphone de 2015 à 2019.



Source : DGAIE/DEDC

Graphique 3 : évolution des consommations moyennes mensuelles d'eau, d'électricité et de téléphone d'un agent public de 2015 à 2019.



Source : DGAIE/DEDC

II.4 PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT

II.4.1 Situation du parc automobile de l'Etat

Points saillants :

- prédominance des véhicules à deux roues sur l'ensemble du parc automobile de l'Etat ;
- faible proportion de véhicules utilitaires de type pick-up et station wagon au niveau régional ;
- prédominance de véhicules utilitaires de type pick-up et station wagon au niveau central.

Commentaire général

✓ Données générales sur la répartition spatiale du parc automobile de l'Etat

En 2019, la taille du parc automobile de l'Etat s'élève à 15 161 véhicules répartis comme suit :

- 6 254 au niveau central, soit 41,25% ;
- 8 907 au niveau déconcentré, soit 58,74%.

Comparativement à 2017, la taille du parc a connu une baisse de l'ordre de 12,45% soit une variation de 2 156 véhicules en 2018 ; ce nombre reste inchangé en 2019 dû à la non actualisation des statistiques par faute d'un nouveau recensement notamment au niveau déconcentré.

Ainsi, au niveau central, la taille du parc automobile de l'Etat est passée de 6725 en 2017 à 6254 en 2019, soit une réduction de l'ordre de 471 véhicules. Cette réduction de la taille est imputable aux opérations de réformes et de ventes aux enchères publiques réalisées pendant la période sous revue

✓ Données sur la composition du parc automobile

En 2019, le nombre de véhicules à deux (02) roues est de 11 434 (75,41%) et 3 727 véhicules à quatre (04) roues et plus (24,59%). Les véhicules à quatre (04) roues et plus se composent comme suit : 1 793 pick-up (48,11%), 673 berlines (18,06%), 866 stations wagon (23,24%) et 395 véhicules spécifiques (10,60%) (cars, camions, ambulances, etc.).

Tableau 12 : situation du Parc Automobile de l'Etat de 2016 à 2019

DESIGNATION	2016	2017	2018	2019
4 roues	6 317	6 827	3 727	3 727
Berline	1439	1446	673	673
Pick-Up	2909	3219	1793	1793
Station wagon	1419	1483	866	866
Véhicules spécifiques	550	679	395	395
2 roues (Motos)	7 322	10961	11434	11434
Total	13 639	17 788	15 161	15 161

Source : DGAIE/DPAE

Au niveau central, sur 6254 véhicules, 4 548 sont des véhicules à 2 roues (72,72%) et 1 706 des véhicules à 4 roues et plus (27,28%). Selon le type de véhicules,

616 sont des pick-up, 460 des berlines, 547 des stations wagon et 83 des véhicules spécifiques.

Au niveau déconcentré, le parc automobile se décompose comme suit : 6 886 véhicules à 2 roues (77,30%) et 2 021 véhicules à 4 roues (22,70%).

Les pick-up se chiffrent à 1 177, les berlines à 213, les stations wagon à 319 et les véhicules spécifiques à 312.

Au niveau des structures centrales de l'Etat, le parc automobile est caractérisé par une prédominance des véhicules à deux roues soit 72,72% par rapport aux véhicules à quatre (04) roues qui représentent 27,28%.

Le parc automobile au niveau des structures centrales est caractérisé par une forte proportion des véhicules utilitaires destinés aux courses interurbaines (Pick-up double cabine, stations wagon) soit 68,17% par rapport aux véhicules berlines destinés aux courses urbaines (26,96 %) et les véhicules spécifiques (ambulances, camions, véhicules d'astreintes et autres (4,86%).

Le parc automobile central de l'Etat est composé en majorité de véhicules berlines avec 68,75%. Comparé à l'ensemble du parc automobile de l'Etat, le parc central représente 0,74% des véhicules de l'Etat.

Tableau 13 : situation du parc automobile de l'Etat au niveau central et au niveau déconcentré en 2019

Régions	Types véhicules					Total 4 roues
	Motos	Berlines	Pick-Up	Station Wagon	Véhicules spécifiques	
Boucle du Mouhoun	628	4	70	17	14	105
Cascades	374	0	41	11	3	55
Centre	246	32	50	12	31	125
Centre-Est	842	40	86	12	12	150
Centre-Nord	960	9	94	26	14	143
Centre-Ouest	529	14	88	14	3	119
Centre-Sud	493	40	50	20	4	114
Est	137	9	17	1	4	31
Hauts-Bassins	1709	35	245	85	80	445
Nord	944	7	138	50	4	199
Plateau-Central	754	6	105	15	1	127
Sahel	678	6	82	20	130	238
Sud-Ouest	748	11	111	36	12	170
Total au niveau déconcentré	9042	213	1177	319	312	2021
Total au niveau central	4 548	460	616	547	83	1 706
Total général	11 434	673	1 793	866	395	3 727

Source : DGAIE/DCM

II.4.2 Dépenses relatives au parc automobile de l'ETAT

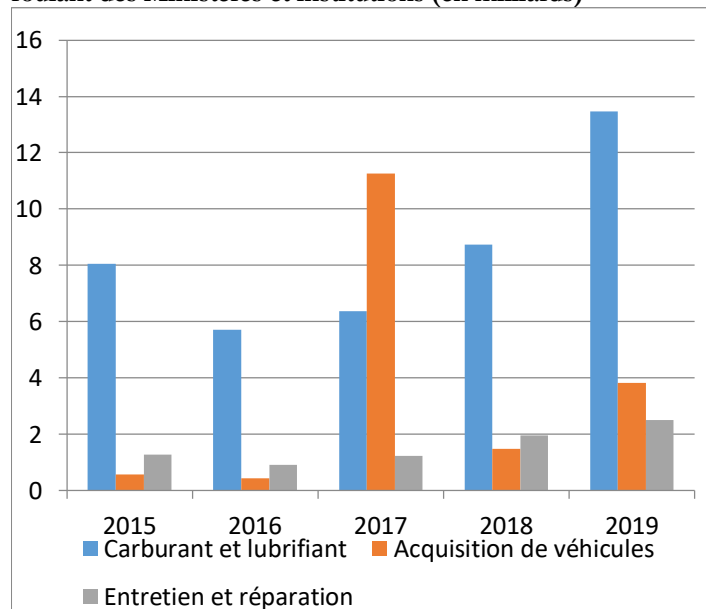
Points saillants :

- Hausse globale de l'ensemble des dépenses relatives au parc automobile de l'Etat sur la période 2015-2019 ;
- nette hausse des dépenses relatives au matériel roulant en 2019 ;
- forte hausse des dépenses en carburant et lubrifiants ;
- hausse sensible des dépenses relatives à l'acquisition des véhicules ;
- légère hausse des dépenses d'entretien et réparation ;
- forte proportion des dépenses d'acquisition de carburant et lubrifiants par rapport aux autres postes de dépenses relatives au parc automobile ;
- vieillissement du parc automobile de l'Etat.

Commentaire général

✓ Evolution des dépenses relatives au matériel roulant

graphique 23 : évolution des dépenses relatives au matériel roulant des Ministères et institutions (en milliards)



Source : DGAIE/DPAE

Les charges liées au matériel roulant de l'Etat sont en constante évolution sur la période 2015-2019. En effet, le taux de variation entre 2015 et 2019 est de 99,72%, passant de 9,91 milliards à 19,79 milliards. Ces dépenses sont notamment passées de 12,20 milliards en 2018 à 19,79 milliards en 2019, soit une hausse de 62,23%. Cette situation est consécutive à une hausse sensible des dépenses en carburant et lubrifiants. Sur cette période, les dépenses relatives au carburant et lubrifiants sont passées de 8,74 milliards en 2018 à 13,47 milliards en 2019, soit une hausse de 54,11%. Quant aux dépenses relatives aux acquisitions de véhicules, elles sont passées de 0,57 milliards en 2015 à 3,82 milliards en 2019, soit une hausse de 569,46%. Les dépenses

d'entretien sont passées de 1,28 milliard en 2015 à 2,51 milliards en 2019, soit un taux d'accroissement de 95,89%.

• Les dépenses en carburant et lubrifiants

De 2015 à 2016, les dépenses d'acquisition de carburant et lubrifiants des ministères et institutions ont globalement connu une baisse sensible. Elles passent de 8,06 milliards de FCFA en 2015 à 5,71 milliards de Francs CFA en 2016, soit une baisse de 29,16%. Ce repli s'explique par l'impact des mesures gouvernementales prises alors en vue de la réduction du train de vie de l'Etat.

Cependant, lesdites dépenses vont repartir à la hausse à partir de 2017 et se maintenir sur cette tendance jusqu'en 2019. Ainsi, on enregistrera une première hausse de 37,21% entre 2017 et 2018, et une seconde hausse de 54,11% entre 2018 et 2019. Cette situation peut s'expliquer par un réel

relâchement dans l'application des mesures de réduction du train de vie de l'Etat prises en 2015 et 2016, mais aussi par un accroissement des besoins de l'Etat.

Les dépenses relatives au carburant et lubrifiants représentent une part importante des charges liées au matériel roulant de l'Etat. Cette part est en constante augmentation. Sur la période 2015-2019, elles représentent en moyenne 62,42%.

En 2019, ces dépenses se sont établies à 13,47 milliards, soit une proportion de 68,06% des dépenses totales relatives au parc automobile.

- **Les dépenses au titre des acquisitions nouvelles**

Pour ce qui concerne les acquisitions nouvelles de véhicules, la suspension d'acquisition de véhicules (sauf sur autorisation spéciale de MINEFID) en 2016 a entraîné une baisse des dépenses liées aux acquisitions nouvelles de 24,56% passant de 0,57 milliard en 2015 à 0,43 milliard en 2016. Cependant, un rebond significatif des dépenses d'acquisition de véhicules a été constaté entre 2016 et 2017, passant de 0,43 milliard en 2016 à 11,27 milliards en 2017. Cette situation s'explique par le renouvellement progressif des véhicules des hautes personnalités de l'Etat et des parcs automobiles des ministères et institutions entamé en 2017, conjugué aux acquisitions de véhicules dans le cadre de la lutte contre l'insécurité.

Toutefois, le maintien de la mesure de régulation des acquisitions de véhicules assortie de l'autorisation spéciale de MINEFID a permis de contenir lesdites dépenses dans des proportions acceptables. En effet, après le fort rebond de 2017, elles vont retomber à 1,49 milliard en 2018 et 3,82 milliards en 2019. La hausse constatée en 2019 s'explique en partie par la poursuite du renouvellement des véhicules des hautes personnalités de l'Etat et par les paiements échelonnés de certaines acquisitions sur plusieurs exercices budgétaires.

- **Les dépenses d'entretiens et réparations**

De 2015 à 2019, les dépenses d'entretien et de réparation du matériel roulant de l'Etat connaissent globalement une croissance continue à l'exception de la baisse générale constatée en 2016 (0,92 milliard), conséquence notable des mesures de réduction du train de vie de l'Etat ci-dessus évoquées. Ainsi, elles passent de 1,28 milliard en 2015 à 1,24 milliard en 2017 puis à 1,97 milliard en 2018 pour atteindre le pic de 2,51 milliards en 2019. Le taux d'accroissement annuel moyen sur la période 2015-2019 est de 14,39%. Cette tendance haussière s'explique par le vieillissement global du parc automobile de l'Etat qui entraîne un coût très élevé pour son entretien.

- ✓ **Vieillessement du parc automobile de l'Etat**

Les fréquentes opérations de réformes du matériel roulant de l'Etat et de ses démembrements témoignent de l'état de vétusté générale du parc automobile de l'Etat.

De 2015 à 2019, 8 463 véhicules hors d'usage ont été déclassés, soit 55,82% de la taille actuelle du parc automobile.

Sur un échantillon de 100 véhicules, l'âge moyen est d'environ huit (08) ans. La norme d'amortissement comptable d'un véhicule est de cinq (05) ans.

II.5 AUTRES INDICATEURS DES AFFAIRES IMMOBILIERES ET DE L'EQUIPEMENT DE L'ETAT

II.5.1 réception des biens de l'Etat

Points saillants :

- tendance haussière du nombre annuel de dossiers d'invitation aux réceptions des commandes publiques ;
- hausse tendancielle du montant annuel des marchés réceptionnés.

Commentaire général

La Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'État (DGAIE) participe aux réceptions des commandes publiques organisées par les différents ministères, institutions et autres organismes publics au niveau central dont le montant est supérieur à 10 millions, à l'exception des marchés à commandes.

Tableau 14 : évolution des réceptions des biens des ministères et institutions de l'Etat

Qté/Val	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre de récep	1935	1890	1855	2101	1445
Mt récep (en milliards de Francs CFA)	140,6	108,3	154,96	264,44	385,43

Source : DGAIE/DCM

La réception consacre le transfert de propriété des biens et services à l'Etat. Sur la période 2015- 2019, la moyenne annuelle des réceptions de commandes publiques auxquelles la DGAIE a pris part est

de 1845. Globalement, sur la même période, il a été relevé une tendance haussière de la participation aux réceptions. L'année 2018 a enregistré le plus grand nombre de participations, avec 2101 dossiers de réception. Ce nombre important de réceptions de commandes publiques s'explique par les investissements réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES).

Au cours de l'année 2019, la DGAIE a reçu 1445 dossiers de réception et a participé à 1225 commissions de réceptions de commandes publiques. Le nombre de dossiers réceptionnés est en baisse par rapport aux quatre (04) dernières années. Cette situation s'explique par le relèvement du seuil de participation de la DGAIE aux réceptions de certains marchés, les mouvements sociaux et le nombre insuffisant du personnel au dernier semestre de l'exercice budgétaire

Par ailleurs, sur la même période, les montants annuels des commandes pour lesquelles la DGAIE a reçu des demandes de réceptions sont tendanciellement en hausse. Ces montants ont connu une hausse, passant de 140,6 milliards en 2015 à 385,43 milliards en 2019, soit une hausse de 174,13%. Cela s'explique par l'ampleur des montants des marchés réceptionnés.

II.5.2 Réforme des biens de l'Etat

Points saillants :

- Légère hausse du nombre de véhicules réformés en 2019 ;
- Prédominance des engins à deux (02) roues dans les véhicules réformés.

Commentaire général

La réforme des matières est une procédure de sortie définitive des biens meubles et immeubles de l'Etat et des autres organismes publics qui ne sont plus susceptibles d'emploi ou de réemploi, ou que leur degré d'altération ou d'usure le justifie ou encore lorsque les coûts de maintenance deviennent trop onéreux pour l'Etat.

La réforme des matières concerne aussi bien le matériel roulant que le petit matériel de l'Etat et des autres organismes publics. Une réforme des matières suit nécessairement le processus suivant :

1. proposition de mise à la réforme des matières à l'aliénation ;
2. approbation par les autorités compétentes (ordonnateur des matières);
3. proposition de la nouvelle destination des matières par une commission de réforme.

Le nombre de véhicules (deux roues et quatre roues) réformés sur la période 2015-2019 est de 8463 ainsi qu'un nombre important de petit matériel constitué principalement de matériel et mobilier de bureau et de logement hors d'usage.

Le nombre de véhicules réformés en 2019 a connu une hausse substantielle de l'ordre de 14,33% par rapport à 2018. En effet, ce nombre est passé de 717 en 2018 à 837 en 2019. Cela s'explique par le nombre important de véhicules réformés dans le

Tableau 15 : évolution du nombre de véhicules reformés

Désignations	2015	2016	2017	2018	2019
Véhicules 4 roues	132	1840	663	510	365
Véhicules 2 roues	189	2311	1774	207	472
total	321	4151	2437	717	837

Source : DGAIE/DCM

cadre de l'opération spéciale y relative, aussi bien au niveau central que déconcentré, en 2016. Cette opération spéciale de réforme a permis de réformer 4151 véhicules.

En 2019, la répartition de ce matériel par type de véhicules montre une prédominance de véhicules à deux (02) roues. En effet, près de 43,6% du matériel réformé est constitué de véhicules à quatre (04) roues soit 365 contre 56,4% d'engins à deux (02) roues, soit 472.

Par ailleurs, la réforme du petit matériel concerne principalement le matériel de bureau et de logement hors d'usage. Ce type de matériel est constitué en lot et vendu aux enchères.

Il faut noter que l'organisation des opérations de réforme n'est pas systématiquement suivie de la mise en application des nouvelles destinations des biens reformés. Cela ne permet pas d'assainir les services publics.

En outre, le système de réforme actuel n'est pas basé sur des critères d'amortissement et d'obsolescence bien définis. Aussi, on note une absence d'un système efficace national de destruction ou de recyclage des biens jugés obsolètes.

II.5.3 Dévolution des biens des projets et programmes exécutés au Burkina Faso

Points saillants :

- Légère hausse du nombre des opérations de dévolution entre 2019 et 2018.

Commentaire général

La DGAIE est chargée de conduire la dévolution des biens des projets et programme en fin d'exécution à travers la commission interministérielle de dévolution des biens.

Les biens acquis sur financement des projets et programmes demeurent la propriété desdits projets et programmes jusqu'à leur transfert ou cession. Ces biens font l'objet de dévolution à la clôture des projets et programmes.

Le nombre de biens des projets et programmes ayant connu une dévolution est tendanciellement en hausse sur la période 2017-2019. En effet ce nombre est passé de 825 en 2017 à 1324 en 2019 soit une moyenne annuelle de 1700 sur la période.

Le nombre de biens dévolus en 2019 est sensiblement en hausse comparativement à celui de 2018. En effet, ce nombre est passé de 1251 en 2018 à 1324 en 2019 soit une augmentation de 73 biens.

Par ailleurs, le nombre de projets et programmes dont les biens ont été dévolus en 2019 est en légère hausse comparativement à celui de 2018. En effet, ce nombre est passé de 13 projets et programmes en 2018 à 15 en 2019.

La dévolution permet de réaffecter des biens au profit des structures publiques. En effet, sur la période 2017-2019, 32 bâtiments à usage de bureaux, 1022 ordinateurs de bureau, 660 imprimantes, 242 ordinateurs portables, 2075 chaises, 658 fauteuils, 299 bureaux, 310 armoires et 06 groupes électrogènes ont été réaffectés. Pour ce qui est du matériel roulant, 430 motos, 19 berlines, 176 stations wagon, 279 Pick Up et 3 véhicules spécifiques ont été reversés dans le patrimoine de l'Etat.

II.5.4 Déploiement de la comptabilité des matières dans l'administration publique

Points saillants

- opérationnalisation de bureaux comptables matières en 2018 ;
- forte implantation dans les ministères et institutions ;
- hausse substantielle du nombre de personnes formées et sensibilisées ;
- aucune collectivité territoriale n'a bénéficié de l'implantation de la comptabilité des matières en 2019 ;

Commentaire général

La dynamique de l'implantation de la comptabilité des matières dans les administrations publiques a connu une évolution considérable sur la période 2015-2019. En effet, ayant démarré par des activités de sensibilisations, formations, et réalisation des inventaires, il a abouti à une responsabilisation des acteurs chargés de la gestion du patrimoine non financier de l'Etat.

Cette accélération du processus d'implantation de la comptabilité des matières sur la période s'explique par l'internalisation en 2016 de la directive de l'UEMOA relative à la comptabilité des matières.

✓ Forte implantation de la comptabilité des matières

Tableau 16 : évolution du nombre de structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité des matières

Structures	2015	2016	2017	2018	2019
Ministères et institutions	35	34	7	39	1
EPE	3	27	27	17	10
Collectivités territoriales	2	2	50	0	0
Total	40	63	84	56	11

Source : DGAIE/DCM

Sur la période 2015-2018, le nombre de structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité des matières est passé de 40 en 2015 à 56 en 2018, soit une hausse de 40%. Cette hausse s'explique par la responsabilisation de 39 comptables principaux des matières dans les ministères et institutions en 2018.

Cependant, entre 2018-2019 le nombre de structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité des matières a baissé, passant de 56 en 2018 à 11 en 2019 soit une baisse de 80,35%. Cette baisse tendancielle s'explique par le fait que

la quasi-totalité des ministères et institutions ont déjà bénéficié de l'implantation de la comptabilité des matières.

En 2019, en dehors d'un seul acteur responsabilisé dans un ministère, les structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité des matières sont exclusivement des Etablissements Publics de l'Etat au nombre de 10.

✓ Opérationnalisation des bureaux comptables matières

Sur la période 2015-2019, le processus d'implantation de la comptabilité des matières a conduit à la création de bureaux comptables matières au sein des ministères, des institutions constitutionnelles et assimilées ainsi que dans les collectivités territoriales et établissements publics soumis aux règles de la comptabilité publique.

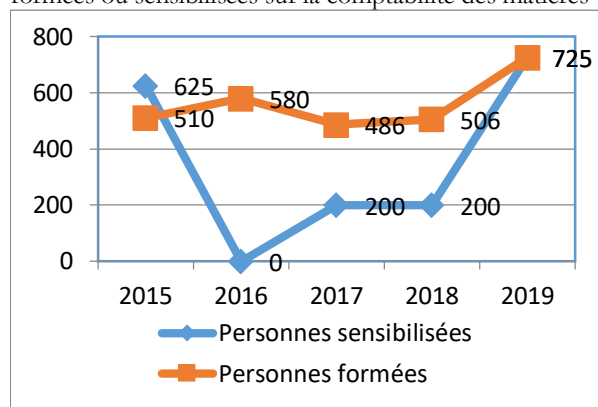
A ce titre, quarante (40) bureaux comptables matières principaux sont fonctionnels et 40 comptables principaux des matières nommés et installés sur la période au sein des ministères et institutions.

Quant au sein des collectivités territoriales et des établissements publics de l'Etat, aucun comptable principal des matières n'a été nommé ni installé, par conséquent aucun bureau comptable matière n'est fonctionnel.

Par ailleurs, trente-neuf (39) comptes de gestion des matières ont été produits en 2018 et quarante (40) autres en 2019, ce qui justifie l'opérationnalité des bureaux comptables matières.

✓ Formation et sensibilisation des gestionnaires des matières

graphique 24 : : évolution de l'effectif de personnes formées ou sensibilisées sur la comptabilité des matières



Source : DGAIE/DCM

Le processus de déploiement de la comptabilité des matières intègre aussi bien la formation des gestionnaires des matières sur le cadre juridique de la comptabilité des matières que sur les techniques d'inventaire et de codification des matières.

A ce titre, 2807 personnes ont bénéficié d'une formation relative à la comptabilité des matières sur la période 2015-2019 soit une moyenne annuelle de 701,75. La tendance globale est donc haussière sur la période.

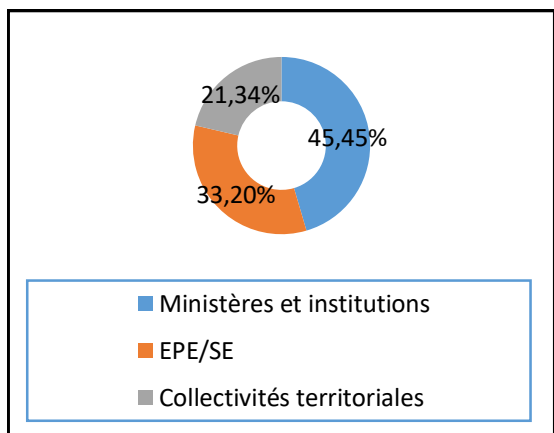
L'année 2019 a enregistré le plus grand nombre de personnes formées avec un effectif total de 725. Entre 2018-2019,

l'effectif annuel de personnes formées a connu une hausse de 43,28%. Cet effectif est passé de 506 en 2018 à 725 en 2019. Cette marge d'augmentation s'explique notamment par l'appui du Programme d'Appui à la Gestion Publique et aux Statistiques Sous-composante Finances Publiques (PAGPS/FP) aux activités d'implantation de la comptabilité des matières. Ainsi, le programme a organisé en collaboration avec la DGAIE, trois (03) sessions de formation au profit des comptables principaux des matières et de leurs collaborateurs (180).

L'implantation de la comptabilité des matières est aussi marquée par des activités de sensibilisation au sein de certaines structures. A ce titre 1750 personnes ont été sensibilisées sur la comptabilité des matières sur la période 2015-2019 soit une moyenne annuelle de 437, 5.

Entre 2018-2019, le nombre de personnes formées a connu une hausse considérable de 262,5%. En effet, cet effectif est passé de 200 en 2018 à 725 en 2019. L'année 2019 demeure celle qui a enregistré un grand nombre de personnes sensibilisées (725).

graphique 25 : répartitions (%) des structures bénéficiaires du déploiement de la comptabilité des matières de 2015 à 2019



Source : DGAIE/DCM

En 2019, les structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité des matières sont composées en majorité des établissements publics de l'Etat. En effet, dix (10) EPE ont bénéficié de l'implantation de la comptabilité des matières contre un (01) ministère.

Par ailleurs, aucune collectivité territoriale n'a bénéficié de l'implantation de la comptabilité des matières en 2019. Cela s'explique par le fait qu'aucune Collectivité Territoriale n'a manifesté le besoin d'appui dans le cadre de la tenue de la comptabilité des matières en son sein. En effet, c'est sur leur propre saisine que ces structures bénéficient de l'implantation de la Comptabilité des matières.

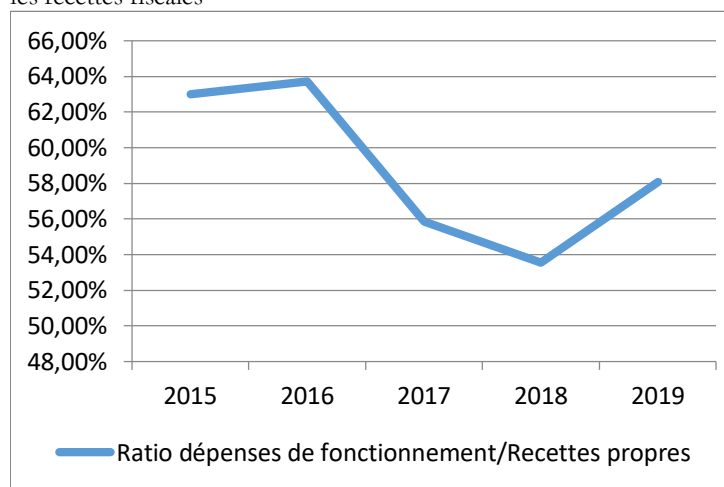
II.6 LE TRAIN DE VIE DE L'ETAT

Points saillants :

- baisse sensible du train de vie de l'Etat en 2019 ;
- hausse substantielle des dépenses d'acquisitions de biens et services en 2019 ;
- hausse relative des dépenses de personnel ;
- hausse substantielle et continues des recettes propres de l'Etat sur la période 2015-2019.

Commentaire général

graphique 26 : évolution du poids des dépenses de fonctionnement sur les recettes fiscales



Source : DGAIE à partir des données DGB

Le train de vie de l'Etat est tendanciellement maîtrisé sur la période 2015-2019. En effet, le ratio dépenses d'acquisitions de biens et services et des dépenses de personnel sur les recettes propres de la période s'est établi en moyenne à 58,16%. Cet indicateur est passé de 63,01% en 2015 à 58,06% en 2019. Au vu de ces chiffres, le train de vie de l'Etat est relativement maîtrisé avec une tendance baissière. En effet, en moyenne sur la période, 100 FCFA de recettes propres recouvrées permettent de prendre en charge la totalité des dépenses d'acquisitions de biens et services

et des dépenses de personnel et de dégager une marge de 41,84 FCFA pour les investissements et les autres natures de dépenses.

Malgré l'accroissement des effectifs de l'administration qui engendrent des charges nouvelles, les différentes mesures de réduction du train de vie de l'Etat ont favorisé une amélioration continue de cette marge depuis 2016 avec un pic de 46,47 FCFA en 2018.

Quant aux recettes propres, elles ont connu une hausse importante et continue sur la période 2015-2019. Elles sont passées de 929,28 milliards en 2015 à 1805,99 milliards en 2019, soit un taux de 94,34%.

Aussi, sur la période, le rythme de progression global des dépenses courantes de l'Etat est inférieur à celui des recettes propres mobilisées. En effet, entre 2015 et 2019, le taux d'accroissement annuel moyen des dépenses d'acquisitions de biens et services et des dépenses de personnel est de 12,36% et de 14,21% pour des recettes propres.

Notes méthodologiques

Dans le cadre du présent annuaire statistique, le train de vie de l'Etat s'entend des dépenses relatives au fonctionnement courant des services publics comparées aux recettes propres. Il intègre essentiellement les dépenses d'acquisition de biens et services et celles du personnel.

GLOSSAIRE

Concepts	définition
Archives	Ensemble des documents quel que soit leur date, leur forme, leur support matériel produits ou reçus par toute personne physique ou morale, par un organisme public ou privé dans l'exercice de ses activités.
Bail administratif	Contrat de location d'immeubles dans lequel l'État ou un de ses démembrements est partie contractante
Comptabilité des matières	Comptabilité d'inventaire permanent ayant pour objet la description des existants, des biens meubles et immeubles, des stocks autres que les deniers et valeurs.
Comptable des matières	Les comptables des matières sont des personnes habilitées à assurer la tenue de la comptabilité, la gestion des matières et la garde et la conservation des matières.
Fongible	Se dit d'un bien qui, dans l'usage qui en est fait, peut se substituer à un autre bien, de même nature, de même qualité ou de valeur égale
Hôtel administratif	Bâtiment administratif à usage de bureaux, d'une grande capacité d'accueil, destiné à regrouper plusieurs services publics.
Immeuble	(immobilier) Bien qui ne peut être déplacé
Indemnité de remise en État (IRE)	Indemnité de remise en État (IRE) est une somme que l'État doit verser au bailleur après la résiliation d'un contrat de bail en réparation des dégradations subies par ledit bâtiment du fait de l'occupation
Inventaire	Comptage physique du nombre (ou mesurage physique de la quantité) de matières existantes
Equipements	Les équipements sont généralement composés de matériels et mobiliers (bureau, logement et spécifiques), de matériels informatiques et de fournitures de bureau
Etat locataire	Le fait pour l'Etat et ses démembrements de prendre en bail avec des personnes physiques ou morales des biens immobiliers. Le locataire a un droit de jouissance sur le bien loué.
Etat propriétaire	Le fait pour l'Etat et ses démembrements autonomes d'avoir dans leur patrimoine des biens immobiliers. A cet effet, en tant que propriétaire, il peut user, fructifier et aliéner des biens détenus en propriété.
Maître d'œuvre	Personne physique ou morale de droit public ou privé chargée par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué, des attributions attachées aux aspects architecturaux et techniques de la réalisation d'un ouvrage de bâtiment ou d'infrastructure au terme d'un contrat de maîtrise d'œuvre.
Maître d'ouvrage	Personne morale de droit public qui est le propriétaire final de l'ouvrage ou de l'équipement technique objet du marché.

Patrimoine non financier	Ensemble des biens corporels et incorporels appartenant à l'Etat.
Représentant de l'Etat propriétaire	Institution habilitée à agir au nom de l'Etat dans l'exercice des attributs de l'Etat propriétaire. Le ministre en charge des finances en tant qu'ordonnateur unique des matières communes est le représentant de l'Etat propriétaire.
Services associés	Ensemble de prestations à effectuer dans un bâtiment en vue d'en assurer une fonctionnalité permanente et améliorer ainsi sa durabilité. Elles visent notamment : <ul style="list-style-type: none"> - le maintien de la propreté des lieux (nettoyage des bureaux, cours et toits, entretien des jardins) ; - la maintenance des équipements et des installations (circuit électrique, réseau informatique, climatisation, plomberie sanitaire, bris de glace, étanchéité, traitement anti termites, etc.) ; - la sécurisation du bâtiment (sécurité incendie et protection des biens et des personnes).
Train de vie de l'Etat	Ensemble des dépenses relatives au fonctionnement courant des services publics. Il intègre les dépenses inscrites au titre 3 et les acquisitions nouvelles de véhicules issues du titre 4 du budget de l'Etat.

TROISIEME PARTIE : QUELQUES STATISTIQUE DES AFFAIRES
IMMOBILIERES ET DE L'EQUIPEMENT DE L'ETAT

III.1 STATISTIQUES SUR LE PERSONNEL DE LA DGAIE

Tableau 17 : Répartition des effectifs de la DGAIE par structure en 2018

STRUCTURES	NOMBRE	PROPORTION(%)
Direction Générale	39	17,18
Direction des Affaires Immobilières de l'Etat	64	28,19
Direction de la Comptabilité Matières	35	15,42
Direction de l'Equipement de l'Etat et des Dépenses Communes	50	22,03
Direction du Parc Automobile de l'Etat	39	17,18
Total	227	100,00

Source : DGAIE/SRH

Tableau 18 : Evolution de l'effectif des contractuels par catégorie

CATEGORIE	2014	2015	2016	2017	2018
1	0	0	0	0	0
2	2	2	0	0	0
3	6	5	0	0	0
4	5	5	0	0	0
5	66	62	0	0	0
Total	79	74	0	0	0

Source: DGAIE/DAIE

Tableau 19: Mouvement du personnel de la DGAIE en 2018

	besoin exprime	effectif reçu	départs			écart
			Affectations	Retraites	Stage de formation	
Nombre	87	46	8	3	3	55

Source: DGAIE/SRH

III.2 STATISTIQUES SUR LES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE L'ETAT

Tableau 20 : Evolution du portefeuille de baux administratifs consentis à l'Etat

	2014	2015	2016	2017	2018
Total	308	301	270	262	283

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 21 : Evolution du nombre de baux par type d'usage

Type d'usage	2017	2018
Usage de bureau	201	216
Usage de logement	57	65
usage technique	4	2
Total	262	283

source: DGAIE/DAIE

Tableau 22 : Evolution du montant des baux par type d'usage

Type d'usage	2017	2018
Usage de bureau	5,00	5,73
Usage de logement	0,19	0,20
usage technique	0,37	0,03
Total	5,57	5,97

Source: DGAIE/DAIE

Tableau 23 : Evolution du montant des baux administratifs consentis à l'Etat par type d'usage (en milliards de FCFA)

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Total	5,31	5,12	5,12	5,23	5,97

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 24 : Evolution du portefeuille de baux administratifs consentis à l'Etat par Ministère et institution

Ministères et Institutions	2017	2018
MMEC	2	2
MJDHPC	8	8
MATDS	61	61
MAAH	16	17
MUH	1	1
MINEFID	30	36
MENA	29	28
MESRSI	11	12
MEEVCC	9	11
MCRP	1	2
MCAT	5	4
MDNAC	1	1
M.FEMME	19	20
MFONCTION PUBLIQUE	8	7
M JEUNESS	12	13
MS	7	10
MAECBE	4	5
MRAAH	6	6
MSL	7	9
MCIA	1	1
MDENP	3	3
PM	6	6
PRESIDENCE	14	17
CSC	1	1
COUR DES COMPTES		1
MEDIATEUR		1
Total	262	283

source: DGAIE/DAIE

Tableau 25 : Evolution du montant de baux administratifs consentis à l'Etat par Ministère et institution en millions de francs

Ministères et Institutions	2017	2018
MMEC	84	84
MJDHPC	361,02	406,20
MATD	577,2	619,38
MAAH	235,08	289,08
MUH	6,00	6
MINEFID	710,15	697,85
MENA	445,65	520,51
MESRSI	326,92	392,32
MEEVCC	154,06	240,85
MCRP	14,40	122,40
MCAT	183,88	254,40
MDNAC	4,20	4,20
MFSNF	395,89	428,89
MFPTPS	267,96	265,56
M JFIP	201,06	216,66
MS	19,86	26,64
MAECBE	102,96	126,96
MRAH	190,82	190,82
MSL	145,06	147,80
MCIA	101,16	101,16
MDENAC	198,00	198,00
PM	187,80	187,80
PRESIDENCE	307,20	387,60
CSC	9,00	9,00
COUR DES COMPTES		36,00
MEDIATEUR		12,00
Total	4994,24	5972,09

source: DGAIE/DAIE

Tableau 26 : Situation du portefeuille de baux administratifs consentis à l'Etat par Région en 2017

Régions	2017	2018
Centre	214	191
Hauts-Bassins	11	13
Centre-Est	6	8
Boucle du Mouhoun	4	9
Centre-Nord	6	7
Centre-Ouest	4	10
Nord	4	9
Sahel	2	4
Cascades	1	4
Centre-Sud	2	9
Est	2	4
Plateau Central	2	7
Sud-Ouest	4	8
Total	262	283

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 27 : Evolution du montant des baux administratifs consentis à l'Etat par Région en millions

Régions	2017	2018
Centre	4857,52	5559,67
Hauts-Bassins	190,56	221,23
Centre-Est	15,18	22,56
Boucle du Mouhoun	9,72	19,08
Centre-Nord	12,26	13,88
Centre-Ouest	17,64	32,26
Nord	12,94	23,08
Sahel	2,82	3,78
Cascades	7,20	16,92
Centre-Sud	4,32	21,90
Est	4,50	7,13
Plateau Central	7,38	11,28
Sud-Ouest	73,54	19,32
Total	5215,57	5972,09

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 28 : Evolution des nombres de demande de location de bâtiment exprimés et approuvés

	2014	2015	2016	2017	2018
Demande exprimée	59	43	35	9	44
Demande approuvée	25	18	13	9	34
Taux de satisfaction (en %)	42,4	41,9	37,1	100	77,27

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 29 : Evolution du nombre de contrats de bail résiliés

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Total	23	35	42	0	8

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 30 : Evolution du montant des contrats de bail résiliés

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Total	236,0	150,8	339,1	372,1	0,0

Source : DGAIE/DAIE

III.3 LES RECETTES DE SERVICES

Tableau 31 : Evolution des recouvrements des recettes de service de la DGAIE en millions

	2014	2015	2016	2017	2018
Vente aux enchères	510,3	645,9	1651,4	823,8	943,9
Location d'immeuble	13,1	0,0	0,0	1,2	0,4
Vente de fiche d'immatriculation	5,5	5,5	3,4	7,7	8,6
Location d'espace pour implantation de pylônes de télécommunication	68,7	13,1	11,7	0	0
Location de véhicule	76,3	91,6	78,6	129,0	83,0
Total	673,9	756,1	1745,1	961,7	1035,8

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 32 : Répartition des recettes de ventes aux enchères par Structure

Structures	Montant
ETAT	573 167 618
DGAIE	131 491 612
MINEFID	47 212 913
ANPE	1 676 800
ARCEP	9 827 759
AMVS	184 000
UO	5 982 400
MAIRIE CENTRALE	79 010 415
CONASUR	12 000
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE	589 500
FAPE	4 496 337
FAARF	1 446 400
LNBT	722 440
OFINAP	228 000
CENI	7 040 000
CIL	1 280 720
BUMIGEB	545 920

CARFO	5 712 000
CHR KAYA	541 600
CENASA	669 200
CENOU	335 200
CPAVI/BOBO	480 000
ENEP DORI	1 443 200
FESPACO	3 925 760
CHU-YO	504 000
INERAT/BOBO	943 600
IDS	57 200
ISEPC	720 720
ISTIC/OUAGA	630 400
LNSP	280 088
LONAB/KOUELA	379 600
MAIRIE CENTRALE BOBO	3 758 400
MAIRIE BOUDRY	17 100
MAIRIE DEDOUGOU	2 771 820
MAIRIE DI	91 350
MAIRIE KASSOUM	28 350
MAIRIE KAYA	1 886 040
MAIRIE MANE	12 600
MAIRIE NAMENTENGA	178 200
MAIRIE NAMISSIGUIMA	435 150
MAIRIE OURGOU MANEGA	36 000
MAIRIE OURI	31 950
MAIRIE PIBAORE	120 150
MAIRIE TOMA	72 900
MAIRIE TOUGAN	1 394 100
MAIRIE ZIGA	36 000
MAIRIE DANO	343 800

MAIRIE DIEBOUGOU	35 100
MAIRIE KANKALABA	86 850
MAIRIE OUELENI	113 400
MAIRIE SOUBAKANIEDOUGOU	46 800
MAIRIE TIEFORA	228 150
ONI/OUAGA	248 000
PRMA	928 000
PNLCT	32 000
PSSLS-IST	1 236 080
RTB	18 511 440
SIAO	164 020
SOPAFER-B	870 084
SONAGESS	15 182 000
SONATUR	4 047 600
UNIVERSITE BOBO	8 042 400
UNIVERSITE OUAGA I	292 000
UNIVERSITE OUAGA II	1 048 000
TOTAL	943 863 236

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 33 : Nombre de plis reçus par région

Régions	Nombre de lots proposés à la vente	Nombre de plis reçus
Nord	30	193
Hauts-Bassins	74	353
Cascades	10	24
Centre-Nord	34	153
Centre	759	4771
Plateau Central	17	111
Boucle du Mouhoun	16	86
Sud-Ouest	4	14
TOTAL	944	5705

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 34 : Evolution des dépenses Liées aux activités de ventes en millions

	2015	2016	2017	2018
Dépenses	8,6	2,3	20,4	45,3
Recettes	645,9	1651,4	823,8	944,0
Efficienc e %	75,1	710,7	40,3	20,8

Source : DGAIE/DAIE

III.4 STATISTIQUES SUR LES DEPENSES D'EQUIPEMENTS, EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE

Tableau 35 : Evolution des acquisitions d'équipements faites par les ministères et institutions

DESIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018
Matériels informatiques	684 241 391	400 719 152	104 379 000	299 189 000	805 989 236
Matériels et mobiliers de bureau	583 875 225	100 797 220	76 487 857	488 723 630	119 969 294
Matériels et mobiliers de logement	88 401 850	54 346 000	59 362 715	43 095 000	900 000
Matériels spécifiques	289 807 037	66 162 600	59 425 000	351 199 812	39 884 640
Fournitures de bureau	2 731 006 161	3 020 237 323	1 981 017 084	1 516 759 174	1 823 246 562
Programme d'équipement de l'administration publique	1 541 010 966	741 819 626	-	-	-
TOTAL	5 918 342 630	4 384 081 921	2 280 671 656	2 698 966 616	2 789 989 732

Source : DGAIE/DEDC

Tableau 36 : Evolution des dépenses d'acquisitions des imprimés administratifs (imprimés de valeurs et imprimés ordinaires FCFA)

DESIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018
Montant des acquisitions des timbres fiscaux	137 970 000	256 763 216	331 292 395	331 292 395	289 932 994
Montant des acquisitions des autres imprimés de valeurs (Permis de conduire, cartes grises, quittances, carnets de péage, etc.)	807 525 000	665 734 000	606 826 884	239 491 325	335 602 030
Montant des acquisitions des imprimés de valeurs	945 495 000	922 497 216	938 119 279	570 783 720	625 535 024
Montant des acquisitions des imprimés ordinaires acquis au profit de l'administration	98 976 925	-	-	45 062 430	193 012 600
Total	1 044 471 925	922 497 216	938 119 279	615 846 150	818 547 624
Variation	31,9%	-11,7%	1,7%	-34,4%	32,9%
Poids des imprimés de valeur sur l'ensemble des imprimés	90,5%	100,0%	100,0%	92,7%	76,4%
Poids des timbres fiscaux sur les imprimés de valeur	14,6%	27,8%	35,3%	58,0%	46,3%

Source : DGAIE/DEDC

Tableau 37 : Evolution des acquisitions d'imprimés administratifs
 Source: CID

DESIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation	976 075 200	312 358 555	1 023 473 841	1 500 587 000	850 000 000
Exécution (Base montant payé)	122 340 925	297 705 774	299 418 741	1 073 812 588	635 529 624
Taux d'exécution	12,5%	95,3%	29,3%	71,6%	74,8%

Tableau 38: Evolution du montant des factures d'eau, d'électricité et de téléphone

DESIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018
Eau	7 294 995 644	7 042 145 057	7 571 923 914	7 128 517 104	8 169 022 298
Electricité	16 597 780 921	16 864 070 006	17 370 028 578	18 288 522 661	19 107 944 857
Téléphone	4 382 181 586	4 502 278 559	4 342 474 424	4 290 028 208	5 357 233 186
TOTAL	28 274 958 151	28 408 493 622	29 284 426 916	29 707 067 973	32 634 200 341
Taux d'accroissement annuel du montant des factures d'eau	-0,37%	-3,47%	7,52%	-5,86%	14,60%
Taux d'accroissement annuel du montant des factures d'électricité	3,82%	1,60%	3,00%	5,29%	4,48%
Taux d'accroissement annuel du montant des factures de téléphone	3,21%	2,74%	-3,55%	-1,21%	24,88%
Taux d'accroissement annuel du montant des factures d'eau, d'électricité et de téléphone	2,61%	0,47%	3,08%	1,44%	9,85%

Source : DGAIE

Tableau 39 : Evolution des consommations moyennes mensuelles d'eau, d'électricité et de téléphone

DESIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018
Consommation moyenne mensuelle d'eau d'un agent public (FCFA)	4 400	3 791	3 827	3 395	3 583
Consommation moyenne mensuelle d'électricité d'un agent public (FCFA)	10 012	9 077	8 780	8 709	8 381
Consommation moyenne mensuelle de téléphone d'un agent public (FCFA)	2 643	2 423	2 195	2 043	2 350
Total	17 056	15 291	14 802	14 146	14 313

Source : DGAIE

Tableau 40: Evolution des dépenses d'internet et des services postaux

DESIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018
Redevances du réseau informatique national de l'Administration (RESINA)	1 103 517 120	1 103 517 120	1 103 517 120	1 103 517 120	1 048 341 264
Taux d'accroissement annuel des redevances RESINA	-	-	-	-	-5,0%
Redevances des boîtes postales et des frais d'affranchissement du courrier	158 564 716	255 835 372	171 430 664	160 417 413	159 886 357
Taux d'accroissement annuel des redevances des boîtes postales et des frais d'affranchissement du courrier	26,88%	61,34%	-32,99%	-6,42%	-0,33%

Source : DGAIE/DEDC

Tableau 41 : Les dépenses de maintenances des circuits d'eau, d'électricité et de téléphone des hôtels administratifs

DESIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018
Maintenance des circuits d'eau et des installations sanitaires des hôtels administratifs et autres bâtiments administratifs				101 993 300	85 192 460
Maintenance des circuits électriques des hôtels administratifs et autres bâtiments administratifs				149 402 750	125 750 240
Maintenance des circuits téléphonique des hôtels administratifs et autres bâtiments administratifs				30 290 000	39 030 270

Source : DGAIE/DEDC

Tableau 42 : Evolution du train de vie de l'Etat

DESIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'acquisitions de biens et services	101 80,22	118 093,26	127 602,67	116 524,13	139 308,53
Dépenses de personnel	436 079	467 472,22	557 765,65	617 950,72	699 591,71
Dépenses de fonctionnement	537 886, 22	585 565, 48	685 368, 3	734 474 ,85	838 900 ,25
Recettes propres	940 680	929 280	1 075 390	1 315 480	1 567 091,8
Ratio fonctionnement/Recettes propres	57,2%	63,0%	63,7%	55,8%	53,5%

Source : Budget de l'Etat

Tableau 43 : Evolution des dépenses communes interministérielles (en millions)

DESIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018
Titre 1 (Remise de pénalités et intérêts moratoires, dépenses en atténuation de recettes)	500	649,998	500	46,259,552	305,016,434
Titre 2 (Cotisations CARFO et diverses dépenses de personnel)	69 297,058	32 621,509	43 020,948	-	-
Titre 3 (Manifestations sportives internationales-Factures d'eau, d'électricité et de téléphone et services connexes-Frais de transit et de douanes-Location logement & bâtiment administration)	30 705,986	30 581,232	19 461,358	8 260,088	9 580,251
Titre 4 (Subventions gaz-Exonérations fiscales et douanières-Remboursement de crédits TVA)	183 324,257	166 435,359	184 857,974	135 524,979	1 330,896
Titre 5 (Sommets présidentiels-Contreparties nouveaux projets)	70 916,107	18 171,18	22 868,134	8 194,859	9 269,128
Titre 6 (Transferts extérieurs (Souscriptions aux organismes financiers)-Restructuration d'entreprises)	9 800	7 660	7 500	3 160,48	103 182,04
TOTAL	364 543,41	256 119,28	278 208,41	155 186,66	123 667,34

Source : DGAIE/DEDC

III.5 STATISTIQUES SUR LE PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT

MINISTERES ET INSTITUTIONS	Total	Nombre actuel de chauffeurs	Ratio- V/C	Norme	Ecart
PF : Présidence du Faso	132	48	2,75	3,00	-0,25
CC : Cour des comptes	19	9	2,11	3,00	-0,89
CCons : Conseil Constitutionnel	23	19	1,21	3,00	-1,79
GC : Grande Chancellerie des Ordres Burkinabès	9	5	1,80	3,00	-1,20
CIL : Commission de l'Informatique et des Libertés	0	0	0,00	3,00	-3,00
ASCE/LC : Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	0	14	0,00	3,00	-3,00
CE : Conseil d'Etat	11	9	1,22	3,00	-1,78
CCass : Cour de Cassation	0	0	0,00	3,00	-3,00
CSC : Conseil Supérieur de la Communication	17	9	1,89	3,00	-1,11
CES : Conseil Economique et Social	8	4	2,00	3,00	-1,00
SGGCM : Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	3	7	0,43	3,00	-2,57
MF : Médiateur du Faso	13	7	1,86	3,00	-1,14
PM : Premier Ministère	19	17	1,12	3,00	-1,88
MAAH : Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	0	20	0,00	3,00	-3,00
MAEC : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	0	0	0,00	3,00	-3,00
MATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	57	9	6,33	3,00	3,33
MCAT : Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme	0	24	0,00	3,00	-3,00
MCIA : Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	38	24	1,58	3,00	-1,42
MCRP : Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement	26	0	0,00	3,00	-3,00
MDENP : Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	32	0	0,00	3,00	-3,00
MDNAC : Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	52	0	0,00	3,00	-3,00

ME :Ministère de l'Energie	22	11	2,00	3,00	-1,00
MEA : Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	112	30	3,73	3,00	0,73
MEEVCC : Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	53	28	1,89	3,00	-1,11
MENA : Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	103	54	1,91	3,00	-1,09
MESRSI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	35	28	1,25	3,00	-1,75
MFPTS : Ministère de la Fonction Publique, du Travail, et de la Protection Sociale	43	0	0,00	3,00	-3,00
MFSNF : Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille	0	34	0,00	3,00	-3,00
MI : Ministère des Infrastructures	106	44	2,41	3,00	-0,59
MINEFID : Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	287	0	0,00	3,00	-3,00
MJDHPC : Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	57	25	2,28	3,00	-0,72
MJFIP : Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles	19	10	1,90	3,00	-1,10
MMC : Ministère des Mines et des Carrières	26	16	1,63	3,00	-1,38
MRAH : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	34	27	1,26	3,00	-1,74
MS : Ministère de la Santé	173	92	1,88	3,00	-1,12
MSECU : Ministère de la Sécurité	70	9	7,78	3,00	4,78
MSL : Ministère des Sports et Loisirs	14	13	1,08	3,00	-1,92
MTMUSR : Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routières	23	12	1,92	3,00	-1,08
MUH : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	70	25	2,80	3,00	-0,20
MIABE : Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabès de l'Extérieur	0	0	0,00	3,00	-3,00
Total	1706	683	2,50	3,00	-0,50

Source : DGAIE/DAIE

III.6 STATISTIQUES SUR LE DEPLOIEMENT DE LA COMPTABILITE MATIERE DANS L'ADMINISTRATION

Tableau 44 : évolution de l'effectif de personnes formées ou sensibilisées sur la comptabilité des matières

Catégorie de personne	2014	2015	2016	2017	2018
Personnes sensibilisées	495	625	Nd	200	200
Personnes formées	737	510	580	486	506

Source :DGAIE/DCM 2018

Tableau 45 : Reforme des matières

Désignations	2014	2015	2016	2017	2018
Véhicules 4 roues	Nd	132	1840	663	510
Véhicules 2 roues	nd	189	2311	1774	207
Nombre total véhicules reformés	2323	321	4151	2437	717
autre matériel (lot)	nd	nd	nd	nd	147

Source : DGAIE/DCM 2018

Tableau 46 : Situation des réceptions

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de réceptions	1897	1935	1890	1855	2101
Montant des réceptions (en milliards de Francs CFA)	168,7	140,6	108,3	154,96	264,44

Source : DGAIE/DCM 2018

Tableau 47 : évolution du nombre de structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité matière

Structures	2014	2015	2016	2017	2018
Ministères et institutions	25	35	34	7	39
EPE/SE	3	3	27	27	17
Collectivités territoriales	0	2	2	50	0
Total	28	40	63	84	56

Source : DGAIE/DCM 2018